

Gazette officielle du Québec

2798-15

Partie 1

Avis
juridiques

122^e année

7 juillet

1990

No 27

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

122^e année
7 juillet 1990
No 27

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Proclamation(s)
Protection du territoire agricole, Loi sur la
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif

AVIS AUX LECTEURS

La *Gazette officielle du Québec* Partie 2 intitulée « Lois et règlements » est publiée au moins à tous les mercredis en vertu de la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24) et du Règlement concernant la *Gazette officielle du Québec* (décret 3333-81 du 2 décembre 1981 modifié par les décrets 2856-82 du 8 décembre 1982 et 1774-87 du 24 novembre 1987). Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le jeudi suivant ce jour.

1. La Partie 2 contient:

1° les lois sanctionnées avant leur publication dans le recueil annuel des lois;

2° les proclamations des lois;

3° les règlements adoptés par le gouvernement, un ministre ou un groupe de ministres ainsi que les règlements des organismes gouvernementaux et des organismes parapublics visés par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11) qui, pour entrer en vigueur, sont soumis à l'approbation du gouvernement, d'un ministre ou d'un groupe de ministres;

4° les décrets du gouvernement, les décisions du Conseil du trésor et les arrêtés ministériels dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi ou par le gouvernement;

5° les règlements et les règles adoptés par un organisme gouvernemental qui, pour entrer en vigueur, ne sont pas soumis à l'approbation du gouvernement, d'un ministre ou d'un groupe de ministres, mais dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi;

6° les règles de pratique adoptées par les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires;

7° les projets des textes mentionnés au paragraphe 3 dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par la loi avant leur adoption ou leur approbation par le gouvernement.

2. L'édition anglaise

L'édition anglaise de la *Gazette officielle du Québec* est publiée au moins à chaque mercredi sous le titre « Part 2 LAWS AND REGULATIONS ». Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à publier la veille ou le jeudi suivant ce jour.

L'édition anglaise contient le texte anglais des documents visés aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 6° et 7° de l'article 1.

3. Tarification

1. Tarif d'abonnement

Partie 2	77 \$ par année
Édition anglaise	77 \$ par année

2. Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Tirés-à-part ou abonnements:

Tirés-à-part

Ministère des Communications
Service des ventes postales
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Abonnements

Les Editions TransMo
7, chemin Bates
Outremont, QC
H2V 1A6
Téléphone: (514) 270-7172

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3075
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PASCAL (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3077
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-RITA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ DE TROIS-PISTOLES (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA (Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement)	3076

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (<i>Rachat d'obligations</i>)	3077
LA PROTECTRICE. COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE (<i>Requête</i>)	3077
MUNICIPALITÉ DE BISHOPTON (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39</i>)	3077
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE CHÈNÉVILLE LAC-SIMON (<i>Demande de dissolution</i>)	3078
SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS. SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (<i>Convention de fusion</i>)	3078
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES (<i>Convention de fusion</i>)	3078

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Abdelaziz Hamroumi	3078
Camille Barrette	3078
Édouard Champagne	3078
Elvire Routhier	3078
Ghislaine Ramsay	3078
Ginette Vaillancourt	3078
Hélène Côté	3078
Israel Mass	3079
Joseph-Épiphanie Boucher	3079
Joseph Jacques José Carrier	3079
Justine Bernier	3079
Marie Louise Bérubé	3079
Peppino Milanetti	3079
Pierrette Perreault Crichton	3079
Robert Salvatore Ricella	3079
Stefano Gnocchini	3079
Tayebeh Fadaï Ardestani	3079

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOHANNE BACON (<i>Assignment</i>)	3080
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LISE LEBLANC (<i>Assignment</i>)	3080
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LYNE GAGNÉ (<i>Assignment</i>)	3080
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PENELOPE BLACKMAN-KLEES (<i>Assignment</i>)	3080

COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3081
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3100
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3101
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3102

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/ COMPLÈTE	3108	L'ATELIER DE RECONSTRUCTION DE MACHINES-OUTILS A.R.M.O. LTÉE	3125
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		LE BERLINGOT GLACE INC.	3125
LETTRES PATENTES	3108	LES IMMEUBLES ABBM INC.	3125
LETTRES PATENTES DE FUSION (Article 18 et 224)	3111	LES IMMEUBLES BUSSIÈRES & ROCHETTE INC.	3125
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3111	LES INVESTISSEMENTS G.V. INC.	3126
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		LES PRODUCTIONS SIDERAL INC.	3126
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	3113	LES PRODUCTIONS T.J. INC.	3126
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	3113	LES SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DU CADEAU RUBAN GALANT LTÉE	3126
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	3114	LES TOUCHES-A-TOUT DE LA POINTE LINEA ACCESSOIRES INC.	3126
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	3115	LOCATION LEVERT INC.	3126
DISSOLUTION (Article 28)	3115	NORCREV CONSTRUCTION LTD.	3126
DISSOLUTION — DEMANDES DE		PATRONEX INC.	3126
2173-4132 QUÉBEC INC.	3123	PLACEMENTS DORILDA HOULE INC.	3126
2332-8172 QUÉBEC INC.	3123	PLACEMENTS EDITH FORTIER BERGERON INC.	3126
2334-2629 QUÉBEC INC.	3123	P.N. DRAPEAU RÉNOVATION INC.	3126
2526-4086 QUÉBEC INC.	3123	RESSOURCES SELF-OPTIMA INC.	3127
2536-5420 QUÉBEC INC.	3123	RESTAURANT DES 9 INC.	3127
2623-5267 QUÉBEC INC.	3123	RESTAURANT DU PARCOURS INC.	3124
2623-5275 QUÉBEC INC.	3123	RICHARD INC.	3127
2624-1182 QUÉBEC INC.	3123	ROBERT LEFORT INC.	3127
2624-5811 QUÉBEC INC.	3123	SANTÉ MOBILE DE LA MAURICIE INC.	3127
AGENCE DE VOYAGES MICO INC.	3123	SERVIPAYE INC.	3127
BATISAG INC.	3123	SUPERMARCHÉ DE LA POINTE INC.	3127
CENTRE DE COUTURE RAYNALD FOURNIER LTÉE	3123	SUPERMARCHÉ JONQUIÈRE INC.	3127
CHAPEAUX LE CHARME INC.	3124	SUPERMARCHÉ MASCOUCHE INC.	3127
CHARM HATS INC.	3124	LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12)	3128
CLUB SOCIAL DES AMBULANCIERS SMTC INC.	3124	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
COMBUSTION JACOB INC.	3124	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3128
COMPAGNIE CONSUMER CAN INC.	3124	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
CONSUMER CAN COMPANY INC.	3124	AGRILAIT, COOPÉRATIVE AGRICOLE (<i>Modification</i>)	3129
DISTRIBUTION CAFÉ RENAISSANCE INC.	3124	ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE L'AQUEDUC DE LA RIVIÈRE AUX GLAISES (<i>Défait de respecter la proportion des opérations</i>)	3129
DISTRIBUTION TINA INC.	3124	ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE LA PÉNINSULE (<i>Constitution</i>)	3130
DUBREUIL-LEFEBVRE-ROY INC.	3124	COOP DE CONSOMMATION DES EMPLOYÉS DE KENWORTH (<i>Constitution</i>)	3130
EMMANUEL, NUMÉROLOGIE	3224	COOP DES CONSOMMATEURS DE MUTTON BAY (<i>Constitution</i>)	3130
ENSEMBLE VOCAL ARS CHORALIS	3124	COOP DES TRAVAILLEURS EN RÉCUPÉRATION ET TRANSFORMATION DES RÉSIDUS DE BOIS NOR-EST (<i>Constitution</i>)	3130
ENTREPOSAGE INTERNATIONAL INC.	3124	COOP ÉTUDIANTE DU COLLÈGE BELLEVUE (<i>Constitution</i>)	3130
ESS GEE INC.	3124	COOPÉRATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE BOULET (<i>Constitution</i>)	3130
FAIRWAY RESTAURANT INC.	3124	COOPÉRATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE SAINT-MÉTHODE (<i>Modification</i>)	3129
FRANCHISES 5-16-11 (1988) INC.	3125	COOPÉRATIVE DE CINÉASTES ECCE 37 (<i>Constitution</i>)	3130
FRANCHISES DYNAMIQUES (1988) INC.	3125	COOPÉRATIVE DE CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT «LE PILIER» (<i>Constitution</i>)	3130
GERMAIN HAUTE COIFFURE INC.	3125	COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, RÉGION DE QUÉBEC (<i>Modification</i>)	3129
GESTION 707 INC.	3125		
H. ROGG INC.	3125		
J.B. DÉPANNEUR MONIQUE INC.	3125		
LABORATOIRE DE GEMMOLOGIE SAVARD ET LA ROCHE INC.	3125		
LA MAGIE DES MOTS	3125		

COOPÉRATIVE DE SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DE L'ESTRIE (<i>Constitution</i>)	3130	MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE (<i>Autorisation</i>)	3132
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DU CENTRE PRÉSCOLAIRE LE BILBOQUET (<i>Constitution</i>)	3130	VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (<i>Autorisation</i>)	3133
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL EN TRANSFORMATION DU BOIS DE ST-EUGÈNE (<i>Constitution</i>)	3130	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (<i>Autorisation</i>)	3133
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DE LA CHAMPIGNONNIÈRE SAGUENAY-LAC-ST- JEAN (<i>Constitution</i>)	3130	OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE	
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU PVC DE L'ABITIBI (<i>Constitution</i>)	3130	AVIS DE NORMALISATION	3133
COOPÉRATIVE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SYLVAMI (<i>Constitution</i>)	3130	AVIS DE RECOMMANDATION	3135
COOPÉRATIVE D'HABITATION LA MONTÉE (<i>Constitution</i>)	3130	POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES	
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE RICHE LIEU (<i>Constitution</i>)	3130	CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)	3140
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES DEUX- RIVIÈRES (<i>Constitution</i>)	3130	CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	3140
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROIS «D» (<i>Constitution</i>)	3130	PROCLAMATION	
COOPÉRATIVE D'HABITATION TOURNELLE (<i>Constitution</i>)	3130	Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de <i>Saint-Jean-de-Brébeuf</i> à la municipalité de la partie sud du Canton de Thetford dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante	3140
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA JOHANNAISE» (<i>Constitution</i>)	3130	Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Trois-Rivières-Ouest</i> sur le territoire de l'ancienne municipalité du village de Yamachiche	3141
COOPÉRATIVE D'HABITATION «SOL-AIR» (<i>Constitution</i>)	3130	Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Louiseville</i> sur le territoire des municipalités des paroisses de Saint-Barnabé, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Justin, Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Maskinongé, Sainte- Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts	3141
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA POLYVALENTE DE BLACK LAKE (<i>Constitution</i>)	3130	PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA	
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE DE CHAMPIGNY (<i>Constitution</i>)	3130	DIVERS	
COOPÉRATIVE HÉLICICOLE DE CHARLEVOIX (<i>Constitution</i>)	3130	COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (<i>Entrée en vigueur d'un décret de correction concernant la révision des zones agricoles</i>)	3141
LA COOP D'HABITATION ST-PIERRE D'ALMA (<i>Constitution</i>)	3130	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES	
LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «L'OLYMPÉ» (<i>Constitution</i>)	3130	REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	3142
LA FILATURE COOPÉRATIVE DU BAS ST- LAURENT (<i>Dissolution</i>)	3128	SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES	
MAGASIN CO-OP DE MANNEVILLE (<i>Dissolution</i>)	3128	ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL (<i>Formation</i>)	3142
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE PAROISSIALE DE ST-PROSPER (<i>Défait de respecter la proportion des opérations</i>)	3129	VENTES PAR SHÉRIF	
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		ABITIBI	
DÉSIGNATION DE PERSONNES POUR REMPLACER LE CURATEUR PUBLIC	3131	CAISSE POPULAIRE DE STE-GERMAINE c. 2417-5507 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	3142
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES		FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC. c. VACHON <i>ET AL.</i>	3143
ÉNERGIE ET RESSOURCES		FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC., SUCCURSALE D'AMOS c. LES ALIMENTS PRIMEAU LTÉE <i>ET AL.</i>	3143
DIVERS		FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC., SUCCURSALE D'AMOS c. LES ALIMENTS PRIMEAU LTÉE <i>ET AL.</i>	3144
INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS LES LOTS VISÉS AU PRÉSENT AVIS POUR LA PÉRIODE FIXÉE	3131		
INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS LES LOTS VISÉS AU PRÉSENT AVIS POUR LA PÉRIODE FIXÉE	3131		
INDUSTRIE ET DU COMMERCE			
HEURES D'AFFAIRES			
EXPOSITION AGRICOLES (<i>Autorisation</i>)	3132		

BEAUHARNOIS

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉ c. THIBAUT	3144
CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE c. THIBAUT	3144
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. VETDIET INC.	3145

BEDFORD

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL c. FONDERIE UNIQUE INC.	3145
---	------

IBERVILLE

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE c. BOSSÉ ET AL.	3146
---	------

JOLIETTE

MORIN c. LES AMÉNAGEMENTS LSB INC. ET AL.	3146
--	------

LONGUEUIL

FERRON c. PRIVE	3148
LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE c. SAVOIE ET AL.	3148
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. DUCHAINE	3149

QUÉBEC

LEMELIN c. LABRECQUE	3149
POULIOT c. LE COQ DE L'AUTOMOBILE INC. ET AL.	3150

TROIS-RIVIÈRES

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC. c. TRÉPANIER	3150
--	------

AVIS JURIDIQUES

**Aménagement et l'urbanisme —
Loi sur l'****Communauté urbaine de Montréal**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 juin 1990, le délai prescrit à la communauté urbaine de Montréal pour examiner les règlements d'urbanisme de la ville de LaSalle et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 19 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 juin 1990, le délai prescrit à la communauté urbaine de Montréal pour examiner le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Geneviève et l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 19 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 juin 1990, le délai prescrit à la communauté urbaine de Montréal pour examiner le plan d'urbanisme de la ville de Roxboro et l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 juin 1990, le délai prescrit à la communauté urbaine de Montréal pour examiner le plan d'urbanisme de la ville de Kirkland et l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Chesterville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 26 décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Chesterville pour

adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Québec, le 18 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 26 décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Québec, le 18 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Clément

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Clément pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Guy

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Guy pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du docu-

ment complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 14 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 novembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Médard

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Médard pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Pacôme

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de la paroisse de Saint-Pacôme pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Kamouraska.

Québec, le 18 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 novembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Sainte-Françoise

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Sainte-Françoise pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Sainte-Rita

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 octobre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Sainte-Rita pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 14 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité de Trois-Pistoles

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de Trois-Pistoles pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté des Basques.

Québec, le 15 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Municipalité régionale de comté de La Matapédia

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 5 novembre 1990, à la municipalité régionale de comté de La Matapédia afin de lui permettre d'adopter à l'égard des territoires non organisés des règlements d'urbanisme

conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia.

Québec, le 18 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Paroisse de Saint-Pascal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1990, le délai prescrit à la municipalité de la paroisse de Saint-Pascal pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Kamouraska.

Québec, le 18 juin 1990

Le ministre des Affaires municipales,
YVON PICOTTE

1553

Avis divers

Commission scolaire de Rivière-du-Loup (Commission scolaire régionale du Grand-Portage) Rachat d'obligations

Avis public est, par la présente, donné que la Commission scolaire de Rivière-du-Loup rachètera le 1^{er} juillet 1990 un montant de 87 000 \$ d'obligations échéant le 1^{er} juillet 1993, de l'émission d'obligations originale de 1 705 000 \$ de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, datée du 1^{er} juillet 1973 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros de 77 titres, ainsi rachetés le 1^{er} juillet 1990, ont été tirés au sort. Ce sont:

77 dénominations de 1 000 \$:

M 575, M 580, M 582, M 583, M 591, M 592, M 606, M 613, M 615, M 616, M 618, M 619, M 625, M 637, M 638, M 642, M 647, M 649, M 651, M 661, M 670, M 673, M 684, M 691, M 698, M 699, M 702, M 706, M 707, M 708, M 718, M 722, M 727, M 728, M 737, M 740, M 743, M 745, M 751, M 754, M 756, M 760, M 761, M 763, M 764, M 766, M 772, M 775, M 782, M 793, M 796, M 797, M 805, M 807, M 814, M 815, M 817, M 826, M 827, M 833, M 842, M 843, M 849, M 850, M 858, M 860, M 863, M 869, M 871, M 874, M 878, M 879, M 885, M 886, M 890, M 893, M 895.

et 1 dénomination de 10 000 \$:

X 051.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} juillet 1990 et devront être présentées pour remboursement.

Rivière-du-Loup, le 21 juin 1990

La secrétaire générale,
ADÈLE ROY

67425

La Protectrice, Compagnie d'assurance vie

La présente constitue un avis en vertu de l'article 24 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) que les requérants, dont les noms, adresses et professions apparaissent ci-dessous, ont l'intention de constituer en corporation une compagnie ayant comme raison sociale « La Protectrice, Compagnie d'assurance vie ». La compagnie aura son siège social à Montréal. L'objet de la compagnie sera de fournir de l'assurance vie, de l'assurance maladie et de l'assurance contre les accidents. Le capital-actions autorisé sera de l'ordre de 10 000 000 \$. Ce capital-actions autorisé consistera en: 5 000 000 \$ d'actions préférentielles et 5 000 000 \$ d'actions ordinaires. Le capital-actions versé sera de l'ordre de 3 000 000 \$.

Nom	Profession	Adresse	Signature
Earl H. Orser	Cadre	1079, The Parkway, London, Ontario N6A 2W8	EARL H. ORSER
Gordon R. Cunningham	Cadre	613A, rue Wellington, London, Ontario, N6A 3R6	GORDON R. CUNNINGHAM
D.E. Creighton	Cadre	70, Place Doncaster, London, Ontario, N6G 2A5	D.E. CREIGHTON
C.G. Chenier	Cadre	944, boulevard Graham Mont-Royal, QC, H3P 2E9	C.G. CHENIER
Jean Maurice Bousquet	Cadre	14, rue d'Auteuil, Sainte-Julie, QC, J0L 2S0	JEAN MAURICE BOUSQUET
Gilles Arbour	Cadre	12288, Valmont, Montréal, QC, H3P 2E9	GILLES ARBOUR
Bruno Lachance	Cadre	1032, des Cyprés Saint-Jean- Chrysostome, QC, G6Z 2B5	BRUNO LACHANCE

67416-27-4

Municipalité de Bishopton

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 155 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la Gazette officielle du Québec.

Bishopton, le 21 juin 1990

67422

La secrétaire-trésorière,
THÉRÈSE RODRIGUE

Régie Intermunicipale d'incendie Chénéville – Lac-Simon

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudine Sanfaçon, secrétaire-trésorière, que la Régie Intermunicipale d'incendie Chénéville – Lac-Simon, ayant son siège social au 63 de la rue Hôtel-de-Ville à Chénéville, province de Québec, JOV 1E0, demandera au ministre des Affaires municipales d'accepter sa dissolution.

67424

La secrétaire-trésorière,
CLAUDINE SANFAÇON

Saint-Octave-de-Métis, Société mutuelle d'assurance générale
Société Mutuelle d'assurance générale de la Gaspésie et des Îles

Avis d'une convention de fusion

Prenez avis que Saint-Octave-de-Métis, Société mutuelle d'assurance générale et la Société Mutuelle d'assurance générale de la Gaspésie et des Îles ont convenu de fusionner aux termes d'une convention de fusion intervenue entre elles et approuvée à la majorité des $\frac{2}{3}$ des voix enregistrées par leurs membres à leur assemblée générale respective.

Québec, le 13 juin 1990

67294-25-4

Les avocats et procureurs,
FLYNN, RIVARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Abdelaziz Hamroumi

Prenez avis que Abdelaziz Hamroumi, domicilié au 5157, Lebrun, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Hamroumi.

Montréal, le 13 juin 1990

67328-26-2

Les procureurs du requérant,
CLERMONT BÉLANGER, avocats

Camille Barrette

Prenez avis que Camille Barrette, domicilié au 564, route 147 Sud, Coaticook, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Camil Barrette.

Coaticook, le 11 juin 1990

67329-26-2

Le procureur du requérant,
ADRIENNE HOULE, avocate

Édouard Champagne

Prenez avis que Édouard Champagne, domicilié au 10, 10^e Rue, Saint-Martin-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Champagne.

Saint-Gédéon, le 5 juin 1990

67330-26-2

Le procureur du requérant,
ANDRÉE RANCOURT, notaire

Elvire Routhier

Prenez avis que Elvire Routhier, domiciliée au 264, Iberville, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Elvire Cisca.

Sept-Îles, le 11 juin 1990

67391-27-2

Les procureurs de la requérante,
CARON, CÔTÉ, ET AL.

Ghislaine Ramsay

Prenez avis que Ghislaine Ramsay, domiciliée au 1355 A, chemin du Loup-Garou, Sainte-Adèle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghislaine Boissonneault.

Montréal, le 13 juin 1990

67331-26-2

Les procureurs de la requérante,
BELZILE, PÉLOQUIN

Ginette Vaillancourt

Prenez avis que Ginette Vaillancourt, domiciliée au 4667, Fabre, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anna-belle, Belle, Elle, Vaillancourt.

Montréal, le 8 juin 1990

67392-27-2

Les procureurs de la requérante,
POIRIER MURRAY BOUGIE

Hélène Côté

Prenez avis que Hélène Côté, domiciliée au 652, Clairette, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Vienneau.

Laval, le 5 juin 1990

67393-27-2

Le procureur de la requérante,
MICHELIN SASSVILLE, avocate

Israel Mass

Prenez avis que Israel Mass, domicilié au 5530, avenue Rosedale, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Israel Sonny Mass.

Montréal, le 8 juin 1990

67336-27-2

Les procureurs du requérant,

LECHTER & SEGAL

Joseph-Epiphan Boucher

Prenez avis que Joseph-Epiphan Boucher, domicilié au 3415, rue Lacombe, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Boucher.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 13 juin 1990

67394-27-2

Le procureur du requérant,

ROGER LANDRY, avocat

Joseph Jacques José Carrier

Prenez avis que Joseph Jacques José Carrier, domicilié au 3190, Édouard-Montpetit, appartement 400, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jacques José Jean Carrier.

Montréal, le 7 juin 1990

67337-27-2

Le requérant,

JOSEPH JACQUES JOSÉ CARRIER

Justine Bernier

Prenez avis que Justine Bernier, domiciliée au 2, rue Lemieux, Saint-David, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Bernier.

Saint-David, le 15 juin 1990

67338-27-2

La requérante,

JUSTINE BERNIER

Marie Louise Bérubé

Prenez avis que Marie Louise Bérubé, domiciliée au 2, rue Laurier, Verchères, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Brigitte Bérubé.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Verchères, le 13 juin 1990

67339-27-2

La requérante,

MARIE LOUISE BÉRUBÉ

Peppino Milanetti

Prenez avis que Peppino Milanetti, domicilié au 8635, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Milanetti.

Montréal, le 15 juin 1990

67340-27-2

Le requérant,

PEPPINO MILANETTI

Pierrette Perreault Crichton

Prenez avis que Pierrette Perreault Crichton, domiciliée au 8301, avenue Neuville, appartement 21, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Anna Patricia Pierrette Crichton.

Ce changement affectera aussi ses enfants: Louise Crichton, Marcelle Crichton, Estelle Crichton.

Montréal, le 13 juin 1990

67307-26-2

Le procureur de la requérante,

MARTIN PIETTE, avocat

Robert Salvatore Ricella

Prenez avis que Robert Salvatore Ricella, domicilié au 3210, avenue Van-Horne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Salvatore Mercer.

Montréal, le 8 juin 1990

67341-27-2

Les procureurs du requérant,

LECHTER & SEGAL

Stefano Gnocchini

Prenez avis que Stefano Gnocchini, domicilié au 196, Champlain, appartement 1, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Cardinale.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 juin 1990

67342-27-2

Les procureurs du requérant,

LANTEIGNE GINGRAS MASSIGNANI

Tayebeh Fadai Ardestani

Prenez avis que Tayebeh Fadai Ardestani, domiciliée au 1420, rue Saint-Mathieu, appartement 815, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mina Fadai.

Montréal, le 6 juin 1990

67308-26-2

Les procureurs de la requérante,

GOULET ST-PIERRE & THERRIEN

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003768-902

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHANNE BACON, domiciliée au 8625, rue Judith Jasmin appartement 202, Anjou, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Johanne Bacon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 juin 1990

Le greffier,
NICOLE CÔTÉ

1555

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003116-904

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LISE LEBLANC, domiciliée au 2231, rue Marie-Anne, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lise Leblanc, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 juin 1990

Le greffier,
NICOLE CÔTÉ

1555

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004695-906

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LYNE GAGNÉ, domiciliée au 2692, Pie-IX, appartement 1, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lyne Gagné, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 juin 1990

Le greffier,
NICOLE CÔTÉ

1555

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004691-905

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PENELOPE BLACKMAN-KLEES, domiciliée au 2440, Madison, appartement 10, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Pénélope Blackman-Klees, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 4 juin 1990

Le greffier,
NICOLE CÔTÉ

Compagnie (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2754-5912		
2754-5912 QUÉBEC INC.	1990 05 28	Alma
2754-5920		
2754-5920 QUÉBEC INC.	1990 05 28	Alma
2754-5938		
2754-5938 QUÉBEC INC.	1990 05 28	Alma
2754-8783		
2754-8783 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Québec
2754-9138		
2754-9138 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Québec
2754-9146		
2754-9146 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montmagny
2754-9187		
2754-9187 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Saint-François
2754-9195		
2754-9195 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Trois-Rivières
2754-9203		
2754-9203 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Trois-Rivières
2754-9450		
2754-9450 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Saint-Maurice
2754-9468		
2754-9468 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Rimouski
2754-9476		
2754-9476 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Hull
2755-0219		
2755-0219 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Mingan
2755-0227		
2755-0227 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Saint-François
2755-0235		
2755-0235 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Chicoutimi
2755-0243		
2755-0243 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Gaspé
2755-0540		
2755-0540 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Québec
2755-0706		
2755-0706 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Québec
2755-0714		
2755-0714 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Québec
2755-0722		
2755-0722 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Longueuil
2755-0755		
2755-0755 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-0805		
2755-0805 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Saint-François
2755-0888		
2755-0888 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Québec
2755-1035		
2755-1035 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Saint-François
2755-1043		
2755-1043 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Drummond
2755-1050		
2755-1050 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Charlevoix
2755-1068		
2755-1068 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2755-1563		
2755-1563 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Bedford
2755-1597		
2755-1597 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Arthabaska
2755-1720		
2755-1720 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Hull
2755-1811		
2755-1811 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Saint-François
2755-1928		
2755-1928 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Alma
2755-1936		
2755-1936 QUÉBEC INC.	1990 06 30	Iberville
2755-1944		
2755-1944 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Beauce
2755-2058		
2755-2058 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2755-2066		
2755-2066 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Chicoutimi
2755-2108		
2755-2108 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Québec
2755-2165		
2755-2165 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Terrebonne
2755-2249		
2755-2249 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2755-2330		
2755-2330 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Québec
2755-2421		
2755-2421 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Québec
2755-2975		
2755-2975 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Chicoutimi
2755-2983		
2755-2983 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Saint-Maurice
2755-3197		
2755-3197 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2755-3205		
2755-3205 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2755-3213		
2755-3213 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-3221		
2755-3221 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2757-4680		
2757-4680 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Laval
2757-4714		
2757-4714 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-4722		
2757-4722 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Roberval
2757-5240		
2757-5240 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5257		
2757-5257 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Beauharnois
2757-5265		
2757-5265 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Joliette
2757-5281		
2757-5281 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Longueuil
2757-5422		
2757-5422 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5430		
2757-5430 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5471		
2757-5471 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Québec
2757-5497		
2757-5497 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-5505		
2757-5505 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-5513		
2757-5513 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-5539		
2757-5539 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Montréal
2757-5547		
2757-5547 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Frontenac
2757-5588		
2757-5588 QUÉBEC INC.	1990 06 06	Bedford
2757-5679		
2757-5679 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5687		
2757-5687 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5695		
2757-5695 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5729		
2757-5729 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Laval
2757-5760		
2757-5760 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Laval
2757-5877		
2757-5877 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5935		
2757-5935 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Saint-François
2757-5992		
2757-5992 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-6016		
2757-6016 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-6065		
2757-6065 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Iberville
2757-6123		
2757-6123 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6180		
2757-6180 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6214		
2757-6214 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6222		
2757-6222 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Abitibi
2757-6230		
2757-6230 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Bedford
2757-6271		
2757-6271 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-6289		
2757-6289 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6297		
2757-6297 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-6305		
2757-6305 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-6313		
2757-6313 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Longueuil
2757-6321		
2757-6321 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Labelle
2757-6347		
2757-6347 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-6412		
2757-6412 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Joliette
2757-6420		
2757-6420 QUÉBEC INC.	1990 06 07	Saint-Hyacinthe
2757-6438		
2757-6438 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Chicoutimi
2757-6461		
2757-6461 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-6511		
2757-6511 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6537		
2757-6537 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6545		
2757-6545 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6560		
2757-6560 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6610		
2757-6610 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Témiscamingue
2757-6669		
2757-6669 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6685		
2757-6685 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-6693		
2757-6693 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-6735		
2757-6735 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6750		
2757-6750 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-6834		
2757-6834 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Beauharnois
2757-6867		
2757-6867 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Labelle
2757-6917		
2757-6917 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6925		
2757-6925 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6941		
2757-6941 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6958		
2757-6958 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Richelieu
2757-6966		
2757-6966 QUÉBEC INC.	1990 06 08	Chicoutimi
2757-7006		
2757-7006 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Chicoutimi
2757-7055		
2757-7055 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-7063		
2757-7063 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Laval
2757-7071		
2757-7071 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Laval
2757-7121		
2757-7121 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7139		
2757-7139 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7147		
2757-7147 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Laval
2757-7154		
2757-7154 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Joliette
2757-7162		
2757-7162 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Terrebonne
2757-7188		
2757-7188 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-7196		
2757-7196 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Labelle
2757-7212		
2757-7212 QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-7295		
2757-7295 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Terrebonne
2757-7360		
2757-7360 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7402		
2757-7402 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-7451		
2757-7451 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7600		
2757-7600 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7642		
2757-7642 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7691		
2757-7691 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-7709		
2757-7709 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Laval
2757-7717		
2757-7717 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7758		
2757-7758 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Joliette
2757-7766		
2757-7766 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Terrebonne
2757-7774		
2757-7774 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Laval
2757-7782		
2757-7782 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Kamouraska
2757-7865		
2757-7865 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Joliette
2757-7873		
2757-7873 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Terrebonne
2757-7907		
2757-7907 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-7956		
2757-7956 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Joliette
2757-7972		
2757-7972 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Longueuil
2757-8012		
2757-8012 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Montréal
2757-8020		
2757-8020 QUÉBEC INC.	1990 06 12	Joliette
2757-8095		
2757-8095 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Longueuil
2757-8111		
2757-8111 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Montréal
2757-8152		
2757-8152 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Montréal
2757-8301		
2757-8301 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Joliette
2757-8343		
2757-8343 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Montréal
2757-8400		
2757-8400 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Montréal
2757-8459		
2757-8459 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Frontenac
2757-8475		
2757-8475 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-8509		
2757-8509 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Montréal
2757-8657		
2757-8657 QUÉBEC INC.	1990 06 13	Terrebonne
2757-8699		
2757-8699 QUÉBEC INC.	1990 06 14	Bedford
2754-9518		
ACCOMMODATION BROUSSEAU INC.	1990 06 14	Québec
2755-0466		
LES AGENCES MANUFACTURIÈRES AMCAN INC.	1990 06 11	Québec
2757-5232		
LES AGENCES PERFECTSOON LTÉE PERFECTSOON AGENCIES LTD.	1990 06 07	Montréal
2757-6842		
ALISTAIR (IMPORT-EXPORT) INC.	1990 06 08	Montréal
2757-5562		
ALUMINIUM NORD-SUD INC.	1990 06 06	Joliette
2757-6487		
AMUSEMENTS RELAX INC.	1990 06 08	Beauharnois
2755-0763		
ARBO-TECHNIQUE INC.	1990 06 11	Québec
2757-5950		
ARMOIRES DE CUISINE MARTIN INC.	1990 06 07	Joliette
2757-7725		
ATELIER DE MÉCANIQUE C.M.F. INC.	1990 06 12	Terrebonne
2754-9229		
ATELIER MOBILE JACQUES ROY INC.	1990 06 12	Québec
2757-5406		
AUTO MÉCANIQUE C. P. INC.	1990 06 07	Montréal
2757-8665		
AUTOMATISATION ET AFFICHAGE INTERACTIF ADI INC. AUTOMATION DISPLAY INTERACTIVE ADI INC.	1990 06 13	Beauharnois
2757-8046		
AUTOMOBILES ROBERT & SERGE INC.	1990 06 13	Terrebonne
2755-0920		
AVANTAGE, SERVICE DE NETTOYAGE COMMERCIAL D.G. INC.	1990 06 13	Laval
2757-5653		
A.A.A. & B. PRO-EXTERMINATION INC.	1990 06 07	Longueuil
2757-6891		
A.D.R. GROUPE INFORMATIQUE INC.	1990 05 30	Rimouski
2755-2967		
BEAURIVAGE AUTOMOBILES INC.	1990 06 14	Québec
2757-8079		
BELDECO INC.	1990 06 12	Joliette
2757-5570		
BERNIER TREMBLAY TRANSPORT CONSEIL INC.	1990 06 06	Joliette
2757-5521		
LA BIBLIOTHÈQUE DE L'HABITATION INC.	1990 06 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2754-9526 BOTTIN RÉGIONAL B.C.N. INC.	1990 06 14	Trois-Rivières
2755-0771 BOUTIQUE DE GOLF YVES FROMENT INC.	1990 06 07	Charlevoix
2757-6206 BOUTIQUE MINE DE RIEN INC.	1990 06 11	Joliette
2754-8668 BOUTIQUE MODELLA INC.	1990 06 08	Chicoutimi
2755-0870 BOUTIQUE MODE-AZIMUT INC.	1990 06 12	Québec
2757-8491 BUANDERIE GIVINCO INC.	1990 06 14	Terrebonne
2757-7626 B.G. MÉTAMORPHOSE RÉPARATIONS INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7824 CAFÉ LA PÉRADE INC.	1990 06 13	Trois-Rivières
2755-1803 CARREFOUR INFORMATIQUE INC.	1990 06 12	Roberval
2757-5984 CARREFOUR MODERNE INC.	1990 06 07	Joliette
2755-0516 LE CENTRE CANADIEN DE LANGUE FRANÇAISE INC.	1990 06 11	Québec
2757-7568 CENTRE D'ÉVALUATION DES RESSOURCES HUMAINES C.E.R.H. INC.	1990 06 13	Bedford
2757-7428 CENTRE HORTICOLE M. DAROCHA INC.	1990 06 11	Longueuil
2755-0946 CENTRE INDUSTRIEL MANUFACTURIER D'APPUI À LA CONFECTION INC.	1990 06 14	Mégantic
2757-6024 CENTRE VIDÉOFILM CONCORDE INC.	1990 06 07	Laval
2757-7840 CHAUFFAGE ALFRED BESSETTE INC.	1990 06 13	Bedford
2757-7220 CHAUFFAGE JEAN-PAUL BANVILLE INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6479 CHAUSSURES ANNULATION PAPINEAU INC.	1990 06 08	Montréal
2757-7980 CHAUSSURES LE-BO INC.	1990 06 13	Longueuil
2755-1712 LES CIMENTIERS FRANÇOIS MERCIER INC.	1990 06 11	Beauharnois
2757-7857 CINÉMA TERREBONNE (1990) INC.	1990 06 13	Montréal
2757-5901 LA CITÉ DU BEL ÂGE INC.	1990 06 06	Joliette
2757-8673 CLINIQUE DE MÉDECINE DU TRAVAIL R.P. INC.	1990 06 14	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-6768 CLINIQUE D'ARCHITECTURE M.B.R. INC.	1990 06 08	Drummond
2757-5646 CLÔTURE BON VOISIN INC.	1990 06 07	Laval
2757-7535 LES COFFRAGES SADAR INC.	1990 06 13	Montréal
2757-7246 COMMUNICATION ET GRAPHISME SAGUENAY INC.	1990 06 08	Chicoutimi
2757-7238 CONFECTION MODE HONG LEANG INC.	1990 06 11	Montréal
2757-5638 CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DESOURDY ET REID INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-7436 CONSTRUCTION POLYGONE INC.	1990 06 12	Chicoutimi
2755-1027 CONSTRUCTION - RENOVATION D.L. INC.	1990 06 12	Québec
2755-2132 CONSTRUCTIONS BRIK INC.	1990 06 11	Saint-François
2755-0961 LES CONSTRUCTIONS GERMAIN FOURNIER INC.	1990 06 15	Rimouski
2757-6131 LES CONSTRUCTIONS RADISSON INC.	1990 07 01	Joliette
2757-5448 CONTACTAIR INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-5919 LA CORPORATION NABERG	1990 06 06	Terrebonne
2755-1076 CÔTE-SUD 4 COULEURS INC.	1990 06 15	Kamouraska
2757-4730 CROISIÈRES ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU INC.	1990 06 07	Saint-Hyacinthe
2757-5737 C.A.G. FUSION INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-6115 C.G.M. QUÉBEC INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-7469 C.I.M.E., CONSULTANTS EN INTERVENTION DU MIEUX ÊTRE INC.	1990 06 12	Alma
2757-6651 DDN INFORMATIQUE INC.	1990 06 11	Terrebonne
2757-6719 DE VILLE ASSURANCE INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-5778 DÉCAPEUR DU RICHELIEU INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-6453 DEMONTIGNY, DUFRESNE INC.	1990 06 07	Trois-Rivières
2757-4698 DÉPANNEUR GAZ BAR MIRLI INC.	1990 06 07	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-6198 DÉPANNEUR ROY PROPRIO INC.	1990 06 11	Gaspé
2754-9245 DESSINS INDUSTRIELS POLYTEC INC.	1990 06 11	Drummond
2757-4706 DÉVELOPPEMENT K-2 INC.	1990 06 07	Montréal
2757-5299 DIESEL SPEC INC.	1990 06 07	Montréal
2757-6008 DIESEL S.M. INC.	1990 06 07	Terrebonne
2755-2942 DISTRIBUTION DEN-BEC INC.	1990 06 14	Québec
2757-7808 DISTRIBUTION EAU-CEAN LTÉE	1990 06 13	Montréal
2755-0524 DISTRIBUTION ÉNERGIE-TEC INC.	1990 06 08	Beauce
2755-2082 DISTRIBUTION JOËL BERNIER INC.	1990 06 12	Rimouski
2755-1670 ÉBÉNISTERIE CAMIL INC.	1990 06 12	Québec
2757-5489 ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HYPNOTISME DU QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-8038 LES ÉCOLES DE CONDUITE MAXIME INC.	1990 06 13	Saint-Maurice
2757-6982 LES ÉDITIONS ÉVASION INC. ESCAPE EDITIONS INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6784 LES ENTREPRISES ANDRÉ CHAGNON LTÉE	1990 06 08	Montréal
2757-6149 LES ENTREPRISES C. & T. GIRARD INC.	1990 06 07	Iberville
2757-8327 LES ENTREPRISES DACHBO INC.	1990 06 13	Montréal
2757-7550 LES ENTREPRISES DUPUIS & LALANCETTE INC.	1990 06 13	Joliette
2757-8145 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FORTEC INC.	1990 06 13	Joliette
2757-7311 ENTREPRISES ÉLECTRIQUES GRUFIL INC.	1990 06 11	Terrebonne
2755-2173 LES ENTREPRISES ESSAIC INC.	1990 06 14	Beauce
2754-8239 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES HERMAN COYLE INC.	1990 05 30	Labelle
2757-6107 LES ENTREPRISES HÉROUX & AUBIN INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-6370 LES ENTREPRISES JEAN BANSEPT INC.	1990 06 08	Joliette
2755-1845 LES ENTREPRISES J-BEL INC.	1990 06 08	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-2090 LES ENTREPRISES ROLAND BEAUCHEMIN INC.	1990 06 12	Saint-Hyacinthe
2755-2124 LES ENTREPRISES STEVEN ET CAROLLE INC.	1990 06 11	Chicoutimi
2757-8129 ÉQUIPEMENTS MARC DUCHARME INC.	1990 06 13	Saint-Hyacinthe
2754-9237 ÉQUIPEMENTS WASCOTECH INC.	1990 06 13	Québec
2754-9153 LES ÉVALUATIONS MIRABEL INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-7261 EXCAVATION M.A.F. INC.	1990 06 12	Trois-Rivières
2757-5745 EXPO-EXPERT (1990) INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-7477 F M P C FABRICATION INC.	1990 06 12	Montréal
2754-8817 FERME ARABEL INC.	1990 06 13	Beauce
2755-1951 FERME AVILAIT INC.	1990 06 15	Frontenac
2757-5273 FERME DE LA COLLINE ET FILS INC.	1990 06 07	Baie-Comeau
2755-1704 FERME GUJAMIKA INC.	1990 06 11	Kamouraska
2755-0375 FERME IRLANDE INC.	1990 06 07	Beauce
2754-8791 FERTILYS INC.	1990 06 12	Joliette
2757-6909 LA FINANCIÈRE C.S.S. INC.	1990 06 08	Montréal
2755-0730 LA FLAMME DU FOYER INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-6974 FLORALIES DES HALLES ET DU MARCHÉ CENTRAL INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6586 FORTMICH INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6859 FRUITS ET LÉGUMES FORAND INC.	1990 06 11	Bedford
2757-7527 GARAGE CARREY & FILS LTÉE	1990 06 13	Saint-Hyacinthe
2755-0862 GARAGE DENIS MÉNARD INC.	1990 06 12	Roberval
2755-0490 GARAGE PHILIPPE LANDRY INC.	1990 06 08	Beauce
2757-7030 GARAGE R.C.D. BERNIER INC.	1990 06 08	Rimouski
2754-9179 GARON, LABRIE & ASSOCIÉS INC.	1990 06 11	Kamouraska
2757-7519 LES GÂTEAUX TOM INC.	1990 06 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-2215 GEOTHERM INC.	1990 06 14	Québec
2757-5661 GESTION BOISSOL INC.	1990 06 07	Terrebonne
2755-1688 GESTION BOURGEOIS & TRUDEL LTÉE	1990 06 11	Trois-Rivières
2754-8809 GESTION CONRAD GAGNON INC.	1990 06 13	Beauce
2757-6990 GESTION DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES DU SEIN G.R.M.S. INC.	1990 06 11	Montréal
2755-2413 GESTION EANOR INC.	1990 06 14	Québec
2755-2405 GESTION FERNAND LEBLANC INC.	1990 06 12	Trois-Rivières
2757-7303 GESTION FUCHSIA INC. FUCHSIA HOLDING INC.	1990 06 11	Montréal
2757-8004 GESTION GAGNON & GENDRON INC.	1990 06 12	Laval
2755-2157 GESTION GÉRALD MORAIS INC.	1990 06 13	Laval
2757-7790 GESTION HUBECAR INC.	1990 06 13	Bedford
2755-1696 GESTION H. & L. BOURGEOIS LTÉE	1990 06 11	Trois-Rivières
2757-6040 GESTION IMMOBILIÈRE HENOUD INC.	1990 06 07	Montréal
2757-7998 GESTION JEAN-GIS INC.	1990 06 13	Terrebonne
2757-7832 GESTION JOSÉE BENNY INC.	1990 06 13	Montréal
2757-7816 GESTION LERAC INC.	1990 06 13	Joliette
2754-9252 GESTION LINPO INC.	1990 06 12	Québec
2757-5786 GESTION LOUISE DUBÉ INC.	1990 06 08	Saint-François
2757-5596 GESTION LUCIEN CHASSÉ INC.	1990 06 06	Longueuil
2757-7048 GESTION MICHEL LANG INC.	1990 06 11	Montréal
2755-1019 GESTION MISACO INC.	1990 06 13	Québec
2755-1522 GESTION M.B.D. INC.	1990 06 11	Québec
2755-2116 GESTION NICHOLSON DAVE INC.	1990 06 11	Mégantic
2755-0334 GESTION P A A INC.	1990 06 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-7675 GESTION P H S PLUS INC.	1990 07 01	Montréal
2757-4979 GESTION PERSONNELLE MAXIMAC INC.	1990 06 06	Montréal
2757-5927 GESTION ROLAND SIEGL INC. ROLAND SIEGL HOLDING INC.	1990 06 06	Laval
2757-6073 GESTION ROLLAND BOYER INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-6032 GESTION THOMAS MC ELREAVY INC.	1990 06 07	Saint-François
2755-2991 GESTION VERY INC.	1990 06 15	Montréal
2757-8160 GESTION YVON ST-JEAN INC.	1990 06 13	Montréal
2755-0904 GESTION YVON TREMBLAY INC.	1990 06 13	Saint-François
2757-7741 GESTIONS ALEXAND INC.	1990 06 13	Laval
2757-7931 GESTIONS ARGONNEX INC.	1990 06 12	Laval
2754-9211 LES GESTIONS A. LAVOIE INC.	1990 06 14	Québec
2755-0854 LES GESTIONS FODUBO INC.	1990 06 13	Québec
2755-0789 LES GESTIONS L.D.P.J. INC.	1990 06 11	Québec
2754-8718 GILBERT CONSEIL SÉLEC INC.	1990 06 13	Québec
2757-6404 GOUDRON STE-JULIE INC.	1990 06 07	Longueuil
2755-2355 LES GRAINS J.M.T. INC.	1990 06 11	Saint-Hyacinthe
2757-6800 GROUPE CONSEIL A.G.I.R. INC.	1990 06 07	Québec
2757-6594 GROUPE D.S.O. PLUS INC.	1990 06 11	Saint-Hyacinthe
2755-0508 GYSTECH INC.	1990 06 11	Québec
2757-5604 G.D.G. SYSTÈMES INC.	1990 06 06	Joliette
2757-6156 LES HABITATIONS MDM INC.	1990 06 08	Joliette
2755-0847 LES HUILES ST-JEAN INC.	1990 06 12	Québec
2757-8087 HYDROFORCE QUÉBEC LTÉE	1990 06 13	Beauharnois
2757-5398 LES IMMEUBLES ANITA GLAZER COURTIER. INC. ANITA GLAZER REALTY, INC.	1990 06 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-0565 LES IMMEUBLES CLEARY ET TREMBLAY LTÉE	1990 06 11	Chicoutimi
2757-6875 LES IMMEUBLES G. MASSE INC.	1990 06 11	Longueuil
2757-5893 IMMEUBLES L.B.C.D. INC.	1990 06 07	Bedford
2757-6818 LES IMMEUBLES PATIENCE INC. <i>PATIENCE REALTIES INC.</i>	1990 06 08	Montréal
2757-6388 IMMEUBLES RÉGIME III INC.	1990 06 08	Montréal
2754-8726 LES IMMEUBLES R.G.J. INC.	1990 06 11	Roberval
2757-6099 IMPORTATIONS DAGOBERT INC.	1990 06 08	Montréal
2757-5885 INFRA SOL INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-6164 INSTALLATIONS RICHARD CHEVRIER INC.	1990 06 11	Montréal
2755-1605 INSTITUT DES P O P INC.	1990 06 13	Trois-Rivières
2757-5968 INVESTISSEMENTS C.D.A. INC.	1990 06 07	Joliette
2757-7089 INVESTISSEMENTS C.V.D. INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6826 INVESTISSEMENTS DONALD COUTURE INC.	1990 06 08	Terrebonne
2757-8103 INVESTISSEMENTS MATTI INC. <i>MATTI INVESTMENTS INC.</i>	1990 06 13	Montréal
2757-6354 ISOMAX INC.	1990 06 07	Beauharnois
2757-6362 JEAN-NOËL VANIER INC.	1990 06 08	Labelle
2757-7543 JO-RALD SERVICES INC.	1990 06 13	Montréal
2755-2181 LABORATOIRE U.N.I.K. INC.	1990 06 14	Montréal
2757-6628 LAGUÉ, LATOUR ET ASSOCIÉS INC.	1990 06 11	Montréal
2755-0987 LINGERIE LYSCIA INC.	1990 06 15	Québec
2757-6529 LIQUIDATION ST-LAURENT INC.	1990 06 08	Kamouraska
2757-7352 LES LIQUIDATIONS DE FAILLITE ET SAISIE MARSA INC.	1990 06 11	Terrebonne
2754-7603 LOCATION DE PERSONNEL ABC INC.	1990 06 08	Québec
2757-6248 LOGIBO INFORMATIQUE INC.	1990 06 11	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2755-2389 LYSAN'TREPRISES INC.	1990 06 11	Trois-Rivières
2757-5869 MAÇONNERIE STE-DOROTHÉE INC.	1990 06 07	Laval
2757-6396 MAÇONNERIE SYLVAIN SIMARD INC.	1990 06 08	Laval
2757-6503 MARCHÉ LE NORBERT INC.	1990 08 02	Montréal
2757-5612 MARIGEST INC.	1990 06 06	Laval
2757-5943 MIROIR FABREVILLE INC.	1990 06 07	Laval
2755-1910 MOTEL DEMERS INC.	1990 06 14	Québec
2757-7667 MULTI-SERVICES J.Y. LACASSE INC.	1990 06 12	Témiscamingue
2754-9484 M.T.M. COMMUNICATIONS INC.	1990 06 11	Montréal
2757-8053 NETTOYEUR BN INC.	1990 06 13	Montréal
2757-8483 NETTOYEUR L'EXCELLENCE INC.	1990 06 14	Terrebonne
2757-7279 NIXIA INC.	1990 06 12	Joliette
2757-7204 NOUVEAUTÉS CORGA INC. CORGA NOVELTIES INC.	1990 06 11	Longueuil
2757-6446 NOUVELLE MÉCANIQUE SPORT INC.	1990 06 08	Bonaventure
2755-1613 OEUVRES SUR PAPIER MARTINE QUIRION INC.	1990 06 12	Québec
2754-8825 PAGÉ, PELLAND, DUBUC & ASS. INC.	1990 06 14	Montréal
2757-8467 PAPETERIE MANIE INC.	1990 06 14	Richelieu
2757-6552 LA PARFUMERIE CHANBER INC.	1990 06 11	Terrebonne
2757-6701 PÂTISSERIE CHEZ LE PÂTEUX INC.	1990 06 08	Terrebonne
2755-2223 PÂTISSERIE JALOUSIES INC.	1990 06 15	Chicoutimi
2757-5976 PAVÉ & PAYSAGEMENT CHARTRAND INC.	1990 06 07	Longueuil
2754-8775 LES PEINTRES BRÛLÉ & FRÈRES INC.	1990 06 12	Joliette
2757-6677 PHILDOR QUÉBEC INC.	1990 06 11	Montréal
2757-7444 PIANO BAR HAUTE-VILLE INC.	1990 06 12	Bedford
2757-7113 PIERRE BINETTE ÉLECTRIQUE INC.	1990 06 12	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-5620 PIERRE-YVES DEMERS INC.	1990 06 07	Montréal
2755-1548 PISCINES HORS PAIR INC.	1990 06 11	Québec
2757-6727 PIZZERIA CARRÉ LAVAL INC.	1990 06 08	Laval
2757-6255 PIZZERIA PAPA SAM INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6057 PLACE O SUD INC.	1990 06 08	Abitibi
2755-1621 LES PLACEMENTS DENIS LAFLAMME INC.	1990 06 12	Québec
2757-6776 PLACEMENTS ENTRELACS INC.	1990 06 08	Joliette
2755-1902 LES PLACEMENTS G.L. BOURGEOIS INC.	1990 06 13	Rimouski
2757-7394 LES PLACEMENTS J. LEGROS INC.	1990 06 11	Terrebonne
2755-0581 LES PLACEMENTS RÉJEAN Fiset INC.	1990 06 11	Québec
2755-0573 LES PLACEMENTS SIMON GUÉRIN INC.	1990 06 11	Québec
2757-6263 PLANIGEST MIL INC.	1990 06 11	Montréal
2757-5414 PNEUS ET MÉCANIQUE STE.-MARTHE INC.	1990 06 07	Terrebonne
2757-6495 POISSONNERIE DU GROS PÊCHEUR INC.	1990 06 08	Chicoutimi
2757-6743 POLY PÉTRO INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-7253 POLYVEST 2000 INC.	1990 06 12	Longueuil
2754-8767 PORCHERIE MARIGRO INC.	1990 06 13	Arthabaska
2757-7659 PORTES A & P GAUTHIER INC.	1990 06 12	Joliette
2757-7923 POUPONNIÈRE LE BOUTON D'OR INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-7493 PROBEVEC INC.	1990 06 13	Montréal
2757-6792 LES PRODUCTIONS ANIMAGIC INC.	1990 06 11	Longueuil
2757-7386 LES PRODUCTIONS MARINA ORSINI INC.	1990 06 11	Montréal
2757-7964 LES PRODUCTIONS MICHEL LETOURNEUR INC.	1990 06 13	Montréal
2755-0912 LES PRODUITS MESHTUK INC.	1990 06 14	Montmagny
2755-1878 LES PRODUITS NORWES INC.	1990 06 08	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2754-3651 LES PROMOTIONS APPOLO INC.	1990 05 15	Beauce
2755-2397 LES PUBLICITÉS POURQUOI PAS INC.	1990 06 12	Saint-François
2757-5711 QUINCAILLERIE P. THIBODEAU INC.	1990 06 08	Iberville
2757-7915 RÉAL TREMBLAY PEINTRE INC.	1990 06 12	Saint-Hyacinthe
2757-7345 RÉCUPÉRATION 2000 INC.	1990 06 11	Bedford
2757-7410 LES RÉNOVATIONS ALBERT BOURQUE INC.	1990 06 11	Montréal
2755-1860 RÉNOVATIONS MARCEL LAVOIE INC.	1990 06 13	Québec
2757-4672 RESSOURCES L.R. INC. <i>L.R. RESOURCES INC.</i>	1990 06 07	Labelle
2757-7733 RESTAURANT EXPO DÉPANNEUR INC.	1990 06 13	Beauharnois
2757-8061 RESTAURATION MARIO BOIES INC.	1990 06 13	Longueuil
2755-1639 RESTO COUNTRY BEAUPORT INC.	1990 06 13	Québec
2755-1886 LES REVÊTEMENTS CLAUDE QUIRION INC.	1990 06 13	Frontenac
2757-7949 R. BÉLANGER (QUÉBEC) ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1990 06 12	Longueuil
2757-7485 R.-V.-R. DESMARAIS EXCAVATION INC.	1990 06 13	Terrebonne
2755-1001 SALLE DE DANSE BEL-JA INC.	1990 06 11	Québec
2755-0748 SALON DE QUILLES «L'ALLÉE D'OR» INC.	1990 06 07	Abitibi
2757-8335 SAMMATIQUE INC.	1990 06 13	Montréal
2755-2074 SECRETS DE L'ÉRABLIÈRE INC.	1990 06 12	Montmagny
2757-6578 SÉCURITÉ D'INFO J & J DATA PROTECTION INC.	1990 06 11	Terrebonne
2757-7170 SERGE-PIERRE BREault RAMONEUR INC.	1990 06 12	Joliette
2757-5463 SERVICES DE CONSULTATIONS A.J.D. INC.	1990 06 07	Montréal
2757-7329 SERVICES DE SUIVI DE LOCATION M.L. INC. <i>TRACK LEASE SERVICES M.L. INC.</i>	1990 06 11	Bedford
2757-7097 SERVICES D'ASSURANCES L.F.C. INC.	1990 06 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-8418 SERVICES D'ENTRETIEN AUTONOMIE-PLUS INC.	1990 06 13	Laval
2757-5752 LES SERVICES EN CONSULTATION CATCOM INC.	1990 06 08	Montréal
2757-6339 SERVICES ET DISTRIBUTIONS TEL-INTER INC.	1990 06 07	Laval
2757-7501 LES SERVICES INFORMATIQUES F.M.P. INC.	1990 06 13	Montréal
2757-6933 LES SERVICES T.D.P. INC.	1990 06 08	Montréal
2757-5455 SIMBEAU ARTS INC.	1990 06 07	Montréal
2757-6172 SITEC RECHERCHE INC.	1990 06 11	Montréal
2755-0532 LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL INTERNATIONAL (S.O.D.I.C.O.M.) INC.	1990 06 11	Montréal
2755-2231 SOCIÉTÉ DE GESTION JAVIN INC.	1990 06 14	Chicoutimi
2755-1738 SOLIMPEX INTERNATIONAL INC.	1990 06 15	Québec
2754-9161 LE SPÉCIALISTE DU DRAIN DE QUÉBEC INC.	1990 06 11	Québec
2757-7683 SUPERMARCHÉ CHAMBLY INC.	1990 06 11	Longueuil
2757-6883 SUPERMARCHÉ JACQUES TREMBLAY INC.	1990 06 11	Montréal
2757-6636 SURPROTECH INC.	1990 06 11	Rimouski
2757-7022 LES SYSTÈMES DE FRET GÉNÉRAL INC. GENERAL FREIGHT SYSTEM INC.	1990 06 11	Laval
2757-7337 TECHNOR SERVICES DE BUREAUTIQUE INC.	1990 06 11	Terrebonne
2755-1829 TÉLÉCOMMUNICATIONS NG-TELL INC.	1990 06 12	Québec
2754-9492 LA TERRASSE DU TRAMWAY INC.	1990 06 11	Saint-François
2754-8692 TRAITEMENTS G.M.S. INC.	1990 06 08	Longueuil
2757-7618 LE TRAITEUR DU VIGNOBLE INC.	1990 06 12	Bedford
2755-2439 TRANSPORT ÉMILIEN SIMARD INC.	1990 06 14	Chicoutimi
2757-7105 TRANSPORT FRANCE TREMBLAY INC.	1990 06 12	Chicoutimi
2757-7014 TRANSPORT J. LACAILLE INC.	1990 06 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2757-6644 TRANSPORT ODYSSEA INC. ODYSSEA TRANSPORT INC.	1990 06 08	Montréal
2757-7378 TRANSPORT ROGER CLOUTIER INC.	1990 06 12	Bedford
2757-7584 TRANSPORT SCOLAIRE GUSTAVE DUPUIS INC.	1990 06 14	Gaspé
2757-6081 TRELEC INC.	1990 06 08	Québec
2755-0953 TREMBLAY, DEVEAUX & ASSOCIÉS LTÉE	1990 06 15	Montréal
2755-0250 TRUITES MOUCHETÉES DE GASPÉ INC.	1990 06 11	Gaspé
2755-1852 UNITÉ IMMOBILIER & AFFAIRES INC.	1990 06 13	Québec
2757-6602 L'UNIVERS DES PETITS LUTINS INC.	1990 06 11	Laval
2755-1837 L'USINE GRAPHIQUE INC.	1990 06 13	Frontenac
2757-8681 LES VÊTEMENTS AUDREY-ANN INC.	1990 06 14	Terrebonne
2755-2934 VIANDES ANDRÉ CAMPEAU INC.	1990 06 12	Montréal
2757-8137 VIATEUR GENDRON INC.	1990 06 13	Terrebonne
2754-8734 VITA PLUS INC.	1990 06 11	Montréal
2755-1795 VOLAILLES S. MATHIEU INC.	1990 06 11	Saint-Hyacinthe
2757-5703 LES VOYAGES CARO INC.	1990 06 07	Montréal
2757-7634 VOYAGES PREMIÈRE CLASSE INC.	1990 06 12	Montréal
2757-7576 YVES CAUSSIGNAC CONSULTANTS INC.	1990 06 13	Longueuil
2757-7287 Y.G. CONSTRUCTION & RÉNOVATION INC.	1990 06 12	Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-3598 ASSURANCES ARSÈNE ROUSSEAU INC.	1975 08 04	1990 06 13	
1114-8954 BRODERIE RITZ LTÉE	1934 02 19	1990 06 08	
1633-9897 BUFFET MINUTE VICTORIAVILLE INC.	1979 02 21	1990 06 14	
1338-8905 CENTRE MÉTROPOLITAIN DE CHIRURGIE PLASTIQUE INC.	1973 08 02	1990 06 13	
1133-4398 COMPAGNIE INTER-PROVINCIALE DE PAVAGE LIMITÉE	1949 04 27	1990 06 12	COMPAGNIE INTERPROVINCIALE DE PAVAGE LTÉE INTERPROVINCIAL PAVING COMPANY LTD.
1339-1461 CONRAD GAGNON INC.	1973 08 28	1990 06 13	
1465-4396 LES CONSTRUCTIONS ROLLAND LEFEBVRE INC.	1976 03 08	1990 06 13	
1339-1420 LES ENTREPRISES DOMIRO LTÉE	1973 08 23	1990 06 12	
1356-4703 LES ENTREPRISES DUPONT FRÈRES INC.	1974 05 10	1990 06 13	
1131-7039 LES ENTREPRISES GEORGES ROY LTÉE	1953 02 17	1990 06 08	
1630-5633 FERBLANTERIE A. BRETON INC.	1978 10 16	1990 06 14	
1262-4656 GÉOHYDROTEK INC.	1972 02 18	1990 06 11	
1354-5769 G-NET UNIVERSEL LTÉE	1974 03 01	1990 06 12	
1132-0041 J. PAUL BEAULIEU LTÉE	1960 07 11	1990 06 11	
1122-9226 LEDUC ELECTRICAL LIMITED	1925 06 25	1990 06 11	LEDUC ÉLECTRIQUE LTÉE LEDUC ELECTRICAL LIMITED
1368-9559 MEUBLES BERNARD TANGUAY INC.	1974 07 09	1990 06 08	
1337-5001 MICHEL BOLDUC CONSTRUCTION INC.	1973 01 09	1990 06 14	
1348-9968 MOULAGE WINDSOR INC.	1972 08 24	1990 06 08	
1131-5785 MOUSSEAU & FILS INC.	1966 06 14	1990 06 11	
1330-4274 LES PLACEMENTS CARNAVAL INC.	1973 05 02	1990 06 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1339-8581 LES PLACEMENTS I.K. LTÉE	1973 09 28	1990 06 14	
1314-7293 LES PLACEMENTS PERRIN INC.	1968 12 18	1990 06 06	
1177-3942 RÉAL LEDUC INC.	1965 01 26	1990 06 13	
1472-5261 RESTAURANT SAFARI LTÉE	1976 12 20	1990 06 14	1472-5261 QUÉBEC INC.
1534			<i>L'Inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2755-2363 ASPHALTE DALLAIRE, ST-PIERRE INC.	2753-2423 QUÉBEC INC. ASPHALTE DALLAIRE, ST-PIERRE INC.	1990 06 12	Roberval
2755-1894 AUTOBUS A.L. INC.	IMMEUBLE J. ALCIDE OUELLET INC. AUTOBUS A.L. INC.	1990 07 01	Kamouraska
2755-1589 GEORGES-ÉMILE CHAMPAGNE COURTIER INC.	GESTION CANA INC. CENTURY 21 LES IMMEUBLES GECO INC.	1990 06 12	Beauce
2755-1969 HÔTELLERIE FLEUR DE LYS (1990) INC.	HÔTELLERIE FLEUR DE LYS LTÉE 2754-8510 QUÉBEC INC.	1990 06 15	Québec
2755-1647 MAGASIN DE L'AUBAINE CROFT INC.	MAGASIN DE L'AUBAINE CROFT INC. MAGASIN DE L'AUBAINE CROFT JONQUIÈRE INC.	1990 07 01	Chicoutimi
2754-8759 MEDIABEC INC.	MEDIABEC INC. A.M.A.N. COMMUNICATIONS INC. GESTION CHAREL INC.	1990 07 01	Montréal
1535			<i>L'Inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2327-7544 2327-7544 QUÉBEC INC.	1985 09 24	1990 06 11	de la dénomination sociale: SHIPSHAW ÉLECTRIQUE (1990) LTÉE
2414-2002 2414-2002 QUÉBEC INC.	1986 03 26	1990 06 11	de la dénomination sociale: AARVEX LTÉE
2422-9643 2422-9643 QUÉBEC INC.	1986 12 09	1990 06 12	1) de la dénomination sociale: GRAPHETON INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2429-3821 2429-3821 QUÉBEC INC.	1987 02 17	1990 06 14	de la dénomination sociale: PRÊT-À-PORTER FRANÇOIS CÔTÉ INC.
2437-5610 2437-5610 QUÉBEC INC.	1986 05 30	1990 06 11	du district: Richelieu
2525-2966 2525-2966 QUÉBEC INC.	1987 05 04	1990 06 14	de la dénomination sociale: LES SERVICES INFOGRAPHIQUES OCTET INC.
2530-7810 2530-7810 QUÉBEC INC.	1987 09 23	1990 06 11	du district: Longueuil
2532-0979 2532-0979 QUÉBEC INC.	1987 10 27	1990 06 11	du district: Laval
2533-4277 2533-4277 QUÉBEC INC.	1987 11 30	1990 06 11	du district: Beauharnois
2543-2808 2543-2808 QUÉBEC INC.	1987 12 11	1990 06 14	de la dénomination sociale: CÔTE DES NEIGES MÉDICAL CENTRE (1990) INC.
2620-3869 2620-3869 QUÉBEC INC.	1988 07 04	1990 06 12	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT R.S.M.J. INC. 2) du district: Québec
2626-5991 2626-5991 QUÉBEC INC.	1988 09 12	1990 06 12	de la dénomination sociale: LES EXCAVATIONS ST-DONAT INC.
2629-9891 2629-9891 QUÉBEC INC.	1988 10 28	1990 06 14	1) de la dénomination sociale: DISTRIBUTION DE COFFRAGES ISOLANTS PERMANENTS INC. 2) du district: Longueuil
2635-0041 2635-0041 QUÉBEC INC.	1989 02 06	1990 06 08	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2637-0882 2637-0882 QUÉBEC INC.	1989 02 13	1990 06 11	1) de la dénomination sociale: GROUPE SOCRATE (1990) INC. 2) du district: Iberville
2638-0949 2638-0949 QUÉBEC INC.	1989 03 09	1990 06 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2641-0068 2641-0068 QUÉBEC INC.	1989 03 28	1990 06 12	de la dénomination sociale: LE RELAIS DU MARIN INC.
2740-6214 2740-6214 QUÉBEC INC.	1989 12 18	1990 06 12	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION J.P.H. INC.
2744-4066 2744-4066 QUÉBEC INC.	1989 12 01	1990 06 12	de la dénomination sociale: LES LOCATIONS D'ÉQUIPEMENTS M INC. <i>M EQUIPMENT LEASING INC.</i>
2746-9154 2746-9154 QUÉBEC INC.	1990 02 21	1990 06 11	du district: Bedford
2747-3990 2747-3990 QUÉBEC INC.	1990 01 18	1990 06 08	de la dénomination sociale: PLACEMENTS S.N.W. INC.
2748-6794 2748-6794 QUÉBEC INC.	1990 02 12	1990 06 13	du district: Témiscamingue
2748-7701 2748-7701 QUÉBEC INC.	1990 02 13	1990 06 12	de la dénomination sociale: RESTAURANT ASIA (1990) INC.
2750-9413 2750-9413 QUÉBEC INC.	1990 03 30	1990 06 14	du district: Saint-François
2751-2920 2751-2920 QUÉBEC INC.	1990 04 17	1990 06 12	de la dénomination sociale: RÉNOVATIONS PARÉ & PINARD INC.
2753-0757 2753-0757 QUÉBEC INC.	1990 04 03	1990 06 08	1) de la dénomination sociale: SER-MAIN INC. 2) du district: Terrebonne
2753-2381 2753-2381 QUÉBEC INC.	1990 04 04	1990 06 08	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS MONEY INC. <i>MONEY PRODUCTIONS INC.</i>
2753-9725 2753-9725 QUÉBEC INC.	1990 04 26	1990 06 13	de la dénomination sociale: PHOTOS/PRO MULTI + INC.
2754-4899 2754-4899 QUÉBEC INC.	1990 05 17	1990 06 08	de la dénomination sociale: FRÉDÉRIC GAGNON INC.
2628-8621 ACTION PHOTOLITHO R.T. INC.	1988 10 04	1990 06 08	de la dénomination sociale: GESTION AMÉRICOR INC.
2547-5294 ALIMENTATION THIBEAULT INC.	1988 01 28	1990 06 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2425-6877 ANIMALERIE NEPTUNE INC.	1986 12 30	1990 06 14	de la dénomination sociale: LES GESTIONS DIANE VAUDRY INC.
2325-1549 AUBERT, SYLVAIN & ASSOCIÉS CHARLEVOIX INC.	1985 08 07	1990 06 13	de la dénomination sociale: GLOBAL TECHNOLOGIES INC.
2420-8951 LES BOIS POULIN INC.	1986 10 03	1990 06 08	du capital-actions
2524-1795 BOISSONNAULT COMMUNICATION MARKETING (B.C.M.) INC.	1987 04 07	1990 06 13	du district: Québec
2316-9121 CAFÉ DE LA GARE MARCLAY INC.	1985 02 19	1990 06 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1861-2770 CARLETON TRANSPORT INC.	1982 09 13	1990 06 13	des dispositions
2439-3498 LES CARROSSIERS UNIS INC.	1986 08 08	1990 06 08	1) de la dénomination sociale: GESTION CALCULUS 2000 INC. 2) du district: Joliette
2333-0657 LES CÉRAMIQUES MODERNES JPL INC.	1986 01 07	1990 06 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2169-9053 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE REPENTIGNY INC.	1984 05 21	1990 06 11	du capital-actions
2751-9305 COMMUNICATIONS MOBYL LTÉE	1990 05 03	1990 06 08	du district: Beauce
2740-9598 CONSEILLERS EN IMMOBILIER M.P.M. INC.	1989 10 06	1990 06 07	de la dénomination sociale: GESTION GALANTAI INC. GALANTAI HOLDINGS INC.
2313-8373 CONSTRUCTION GUY GILBERT INC.	1984 12 13	1990 06 15	du capital-actions
2550-3525 LES CONSTRUCTIONS A.D.G. INC.	1988 03 14	1990 06 12	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS R. ARBOUR INC.
2325-6480 CORPORATION DU FILM L'EMPIRE	1985 08 20	1990 06 12	de la dénomination sociale: CORPORATION DU FILM MONEY
1848-4675 DE LA DURANTAYE & FILS INC.	1981 07 09	1990 06 11	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2754-0004 DISTRIBUTION GHISLAIN HÉBERT INC.	1990 05 02	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2746-7232 DISTRIBUTION GUY NORMANDEAU INC.	1990 02 14	1990 06 11	des dispositions
2644-1105 LES ÉDITIONS DE L'ARTQUANCIEL INC.	1989 05 12	1990 06 15	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2735-0701 LES ENTREPRISES DANY MORISSETTE INC.	1989 07 24	1990 06 07	de la dénomination sociale: LES AGRÉGATS DANY MORISSETTE INC.
2151-8782 LES ENTREPRISES JOHNNY POLLONI INC.	1983 02 24	1990 06 08	du capital-actions
1645-7590 LES EXTINCTEURS STE-THÉRÈSE INC.	1980 07 02	1990 06 12	du district: Laval
2156-8811 LA FINANCIÈRE ANTIROUILLE INTERNATIONALE INC.	1983 06 16	1990 06 11	du capital-actions
2315-0782 LA GALERIE DU LIT D'EAU INC.	1985 01 11	1990 06 15	de la dénomination sociale: 2315-0782 QUÉBEC INC.
2171-2096 GESTION CARLESTELLE INC.	1984 06 04	1990 06 13	de la dénomination sociale: RÉPARATIONS HYDRAULIQUES LASALLE INC.
2737-7886 GESTION CRÉDIT CONCEPT M.C. INC.	1989 08 24	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2527-1479 GESTION DE BUREAUX MÉDICAUX COSGROVE INC.	1987 06 17	1990 06 11	de la dénomination sociale: GESTION DE BUREAUX MÉDICAUX GMBC INC. GMBC MEDICAL OFFICE MANAGEMENT INC.
2526-2825 GESTION JEAN-FRANÇOIS HAMEL INC.	1987 05 26	1990 06 14	du capital-actions
2167-2456 LES GESTIONS BEAUCE EXPRESS INC.	1984 03 08	1990 06 13	de la dénomination sociale: TRANSPORT SUPER RAPIDE (1990) INC.
2322-3308 LES GESTIONS G.D.L. INC.	1985 06 07	1990 06 08	de la dénomination sociale: IMPORTATION PIERRE, GERVAIS INC.
2732-0886 LES GESTIONS PRIVILÈGES INC.	1989 07 25	1990 06 14	de la dénomination sociale: PRIVILÈGE COURTIER INC.
2550-5397 GRAPHISME SAGUENAY INC.	1988 03 16	1990 06 11	de la dénomination sociale: 2550-5397 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1468-3106 GROUPE BOCENOR BF INC.	1976 07 07	1990 06 15	1) de la dénomination sociale: GROUPE BOCENOR INC. 2) du capital-actions
2551-4209 LE GROUPE D'ASSURANCES LEMAY, BOURDAGES & ASSOCIÉS INC.	1988 04 30	1990 06 13	de la dénomination sociale: LA MAISON JEAN-YVES LEMAY ASSURANCES INC.
2754-1515 GROUPE POLYCOR INC.	1990 05 08	1990 06 11	du capital-actions
2325-8510 HABITAT LIPIER INC.	1985 08 22	1990 06 12	du district: Joliette
2734-3052 LES HUILES DE BEAUCE INC.	1989 07 26	1990 06 08	de la dénomination sociale: PÉTROLES SONERCO (1990) INC.
2634-1123 LES IMMEUBLES SOMETAL INC.	1989 01 23	1990 06 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2623-7461 LES INVESTISSEMENTS BATCHOUN INC.	1988 07 29	1990 06 13	du capital-actions
2749-1703 INVESTISSEMENTS MEGATO INC.	1990 02 21	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1364-2525 JAMES MC NEIL DESIGN INC.	1975 06 20	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2548-1409 LÉONARD ÉLECTRIQUE MONTRÉAL 2000 INC.	1988 02 04	1990 06 14	de la dénomination sociale: 2548-1409 QUÉBEC INC.
2531-5805 MARIELLE FLEURY DESIGN INC.	1987 10 13	1990 06 13	du district: Montréal
2411-3383 MODE GRAFFITI 3 INC.	1986 02 04	1990 06 07	du district: Hull
2552-8332 MOTO FOLIE INC.	1988 04 11	1990 06 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2745-1657 PELO PLASTIQUE INC.	1989 12 18	1990 06 13	du capital-actions
1137-4295 PIÈCES POUR AUTOS ALLIE LTÉE	1956 06 15	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2544-2641 PIERRE GENDRON TRANSPORT INC.	1987 12 21	1990 06 08	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS JP GENDRON & ASSOCIÉS INC.
2328-1744 LES PLACEMENTS 2000 «ROBERVAL» INC.	1985 09 30	1990 06 06	du district: Chicoutimi

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1293-6654 LES PRODUCTIONS VIA LE MONDE (DANIEL BERTOLINO) INC.	1967 12 28	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
2172-8878 PRODUITS FORESTVILLE INC.	1984 07 25	1990 06 14	1) du district: Baie-Comeau 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 10
1222-2717 PRODUITS QUATRE ÉTOILES INC.	1970 04 01	1990 06 14	du capital-actions
2536-6584 REMORQUAGE EXPERT INC.	1987 06 30	1990 06 12	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS DENIS SCOTT INC.
2749-7643 RÉNOVATION SYLVAIN MONETTE INC.	1990 03 06	1990 06 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1285-0012 RESSORTS QUÉBEC INC.	1972 05 12	1990 06 14	du district: Montmagny
1140-9802 SCOTCOMM RADIO INC.	1969 08 19	1990 06 11	du district: Montréal
1103-9443 STUDIO DE FOURRURE GILLES ALLARD INC.	1963 04 30	1990 06 13	de la dénomination sociale: 1103-9443 QUÉBEC INC.
1215-4902 TECHNOVA INC.	1971 10 04	1990 06 13	du capital-actions
2322-6624 TÉLÉCÂBLE LAC ETCHEMIN INC.	1985 06 12	1990 06 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2737-1988 LES TOURS SHELBOURNE INC.	1989 10 26	1990 06 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1274-1534 TRUSTCO GÉNÉRAL DU CANADA INC.	1964 01 22	1990 06 13	du nombre des administrateurs: 20
2423-1284 VARIÉTÉS AUX PETITS OISEAUX INC.	1986 10 16	1990 06 08	de la dénomination sociale: 2423-1284 QUÉBEC INC.

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2751-2300 C I N I RADIO FM LTÉE	constitution	1990 04 04	1990 06 11
2737-6383 CLUB DE GOLF SOULANGES (1990) INC.	Modification	1990 01 29	1990 06 14
2739-0558 GESTION J. LAVOIE INC.	constitution	1989 10 01	1990 06 11
1243-0674 LES INVESTISSEMENTS CARABÉE INC. CARABEE INVESTMENTS INC.	Continuation	1990 04 03	1990 06 14
2756-7429 RÉALISATIONS ELLIOTT ET JULIEN INC.	Constitution	1990 05 18	1990 06 14

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1537

Compagnie (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2755-1746 AGENCE DE GARDE À L'ENFANCE DE LA RÉGION MASKOUTAINE	1990 06 15	2650, rue Morin, Saint-Hyacinthe
2755-2140 AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL RECONNUE LES PETITS MOUSSES	1990 06 15	490, boulevard Harwood, Vaudreuil
2755-0474 LES AMIS DU FESTIVAL WESTERN DE DANVILLE INC.	1990 06 11	820, route 116, Danville
2755-2041 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DES CERFS DE ST-ÉPHREM	1990 06 13	Saint-Éphrem
2755-1274 ASSOCIATION DE FAMILLES UNIES DE WALKLEY	1990 06 12	5252, avenue Walkley, app. 1, Montréal
2755-0938 L'ASSOCIATION DE L'ENTREPRENEURSHIP DU CANADA	1990 06 15	9657, Lille, Montréal
2751-9719 ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-AUX- TREMBLES INC.	1990 06 12	1198, 31 ^e Avenue, Pointe-aux-Trembles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2754-3693 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	1990 06 13	Thetford Mines
2755-0417 ASSOCIATION DES FAMILLES VEILLEUX INC.	1990 06 12	1210, avenue du Séminaire, Sainte-Foy
2755-1555 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SPECTACLES DES HÔTELS DU GRAND MONTRÉAL	1990 06 12	450, rue St-Pierre, app. 400, Montréal
2755-2561 ASSOCIATION DES SÉGUIN D'AMÉRIQUE	1990 06 13	Sillery
2755-0482 ASSOCIATION DES TRAPPEURS DE LA HAUTE-GATINEAU	1990 06 11	Lac Blue Sea
2755-0979 LA BOUFFE ADDITIONNELLE	1990 06 15	5, rue Prince, Huntingdon
2755-2371 LA BUTTE ST-JACQUES	1990 06 15	4432, Brébeuf, Montréal
2755-2447 CENTRE D'AIDE COMMUNAUTAIRE DE CHARLESBOURG	1990 06 15	9080, boulevard du Jardin, Charlesbourg
2755-2348 CENTRE D'AJUSTEMENT POUR ENFANTS TEFLONS DU QUÉBEC	1990 06 15	Montréal
2755-0839 CENTRE LANAUDOIS D'INFORMATION SUR LES PSYCHOTROPES (C L I P)	1990 06 12	Repentigny
2755-1662 CLUB CYLISTE SPORTS EXPERTS ROUYN-NORANDA	1990 06 13	69, Gamble ouest, Rouyn-Noranda
2755-1571 CLUB DE CAMPING ET DE CARAVANING DE MONTRÉAL	1990 06 12	Montréal
2755-2207 CLUB DE SKI NORDIQUE «HORIZONS» DE LANAUDIÈRE SUD	1990 06 15	4515, boulevard de Hauteville, Terrebonne
2755-1779 LE CLUB LES MAMMOUTHS	1990 06 11	1675, rue Haggerty, Drummondville
2755-2256 CLUB MOTOCROSS DE LA MAURICIE (1990) INC.	1990 06 15	180, rue Pierre, Saint-Tite
2755-1258 CLUB RICHELIEU L'ENVOLEE INC.	1990 06 12	Rouyn-Noranda
2755-0813 COMITÉ «NOUVELLES RESSOURCES» DE LA RÉSIDENTE DENIS-MARCOTTE DE THETFORD MINES	1990 06 12	56, 9 ^e Rue est, Thetford Mines

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2755-0896 CONSEIL DES ARTS DE LA BASSE GATINEAU	1990 06 15	Sainte-Cécile de Masham
2751-9503 CORPORATION ACTION JEUNES ET ADULTES DENIS-RIVERIN	1990 06 15	37, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Monts
2755-1506 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE CHARLEVOIX-OUEST INC.	1990 06 12	4, Place de l'Église, Baie Saint-Paul
2754-8353 DAMES BÉNÉVOLES LES MARGUERITES INC.	1990 06 12	303, rue Saint-Étienne, La Malbaie
2754-9500 DERECAMELS INC.	1990 06 15	144, route rurale numéro 3, La Tuque
2755-1266 ÉDITIONS DE L'AIGLE (1990)	1990 06 12	64, 7 ^e Rue, Stukely
2755-0557 FONDATION DES ENFANTS DU PÈRE JOSEPH - SOLIDARITÉ QUÉBEC-LIBAN	1990 06 12	262, de Mésanges, Saint-Nicolas
2754-8700 FONDATION DU CLUB ROTARY DE MONT-JOLI INC.	1990 06 13	30, des Fusiliers, Mont-Joli
2755-2959 FONDATION LA MOSAÏQUE	1990 06 15	158, rue Charron, Lemoyne
2755-1787 FONDATION NGUOI VIET	1990 06 11	1040, Jean Dumetz, Sainte-Foy
2755-2199 FONDATION NOUVEL ESSOR	1990 06 15	201, rue Claude-Bilodeau, Lac Etchemin
2754-8684 LA GALERIE HORIZON INC.	1990 06 13	3015, Place du Centre civique, Tracy
2754-5565 «HUEAN HANE» (SOCIÉTÉ POUR LA PRÉSERVATION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE TAI)	1990 06 11	15, avenue Hillcrest, app. 7, Saint-Pierre
2755-0599 INSTITUT DE RECHERCHES SOCIALES DE MONTRÉAL	1990 06 12	1001 boulevard de Maisonneuve est, Montréal
2754-8742 INSTITUT POUR LA RECONNAISSANCE AU MÉRITE (I.R.M.)	1990 06 15	5960, Hochelaga, bureau 208, Montréal
2751-9784 LES JARDINS D'ÉDEN (TROIS-RIVIÈRES) INC.	1990 06 13	1015, Sainte-Julie, Trois-Rivières
2755-0821 JOLI FLEURESTOIS INC.	1990 06 12	Rock Forest
2754-3644 MAISON DES PRÊTRES CHAUMONT - CENTRE D'ARTS VISUELS	1990 06 12	163, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2755-1530 MESURES DE RECHANGE GASPÉSIE-SUD INC.	1990 06 12	461, boulevard Perron, Maria
2751-8430 LES RÉSIDENCES ALDÉA-GASCON	1990 06 15	5960, rue Jean-Talon est, Montréal
2755-1753 SONDCOM INC.	1990 06 15	351, rue Ouimet, Saint-Jérôme
2755-2033 TEL-SERVICE 3E ÂGE	1990 06 12	Saint-Félicien
1538		<i>L'Inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2743-6062 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CHICOUTIMI NO: 1989	LE CERCLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CHICOUTIMI INC. LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CHICOUTIMI NO: 1989	1990 06 15	Chicoutimi
1539			<i>L'Inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1849-3767 L'ACADÉMIE DE BALLET VARTANIAN	1981 08 19	1990 06 15	de la dénomination sociale: L'ACADÉMIE DE BALLET VAGANOVA
1862-5855 L'ASSOCIATION DES STOMISÉS DES BASSES-LAURENTIDES INC.	1982 11 01	1990 06 15	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES STOMISÉS DES BASSES LAURENTIDES, DE LANAUDIÈRE, ET DE LAVAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1467-5730 L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HANDICAPÉ INTELLECTUEL DU SAGUENAY (A.D.H.I.S.)	1976 06 03	1990 06 15	de la dénomination sociale: ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S.)
2413-5196 LA BONNE PLACE	1986 03 12	1990 06 15	1) des objets 2) des dispositions
1264-6147 CENTRE RÉCRÉATIF ST-GUILLAUME INC.	1966 12 23	1990 06 12	de la valeur des biens immobiliers
1854-3488 CHAMBRE D'IMMEUBLE DE LANAUDIÈRE INC.	1982 01 25	1990 06 11	de la dénomination sociale: CHAMBRE IMMOBILIÈRE DE LANAUDIÈRE INC.
1363-3052 LE COMITÉ DE PROMOTION DE LA POINTE TAILLON INC.	1975 05 06	1990 06 12	de la dénomination sociale: LA CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA POINTE TAILLON ET DE SA PÉRIPHÉRIE
2535-5926 COMITÉ DU CENTENAIRE DE SAINTE- SABINE	1987 06 02	1990 06 12	1) de la dénomination sociale: COMITÉ DU PATRIMOINE DE SAINTE- SABINE 2) des objets
2741-4945 FRATERNITÉ MARIE MÈRE DE LA MISÉRICORDE	1989 11 15	1990 06 15	des objets
1336-1084 GARDERIE CHEZ FANFAN	1972 09 25	1990 06 12	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: 7
2637-8091 ON VIRE-O-VERT, QUÉBEC	1989 03 15	1990 06 15	1) des objets 2) des dispositions
2416-7348 SOCIÉTÉ DE GESTION V.V.F. ST-ÉTIENNE	1986 05 30	1990 06 13	1) de la valeur des biens immobiliers 2) du nombre des administrateurs: 7
1298-8945 LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	1961 10 20	1990 06 12	de la valeur des biens immobiliers

Compagnie (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1290-6681 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-DAMIEN-DE-BELLECHASSE, NO: 2920	LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-DAMIEN, NO: 2920	1953 04 22
1334-1318 LES PÉTROLES C. PROVOST INC.	GESTION CLAUDE PROVOST INC.	1973 03 29

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1541

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2739-5201 AGENCE DE GARDE «LE KANGOUROU»	1989 11 03	13 A, rue des Méandres, Pont-Rouge
2162-4416 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES FABRICANTS D'ENSEIGNES DU QUÉBEC	1983 11 18	74, rue Lampron, Drummondville
1330-9992 ENTREPRISES PRIMEVÈRES INC.	1973 05 03	1390, chemin Pincourt, Mascouche
2320-5966 FÊTE DES MASCOTTES ET DES PERSONNAGES ANIMÉS DU QUÉBEC INC.	1985 06 12	132, rue Principale, Granby

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

1542

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avs est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1479-6163 ADFINCTEC INC.	1977 07 18	2000, Peel, bureau 5055, Montréal
1229-3668 ADMINCO INC.	1971 06 08	2000, Peel, bureau 5055, Montréal
2416-1895 AGENCE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, LA GIROUETTE INC.	1986 06 02	1500, rue St-Louis, bureau 205, Plessisville
1509-6068 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLERAY INC.	1977 12 19	7378, rue Lajeunesse, bureau 213, Montréal
2630-6753 L'ASSOCIATION DES MÉTALLOS DU LOCAL 8922 INC.	1988 11 30	4115, rue Ontario est, bureau 310, Montréal
2746-7653 ASSOCIATION PARC PATRICIA	1990 02 21	7085, rue Fielding, app. 102, Montréal
2637-8273 LE CENTRE PIERRE HÉNAULT	1989 03 30	1732, rue d'Orléans, Montréal
2754-0228 CLUB WICKHAM ARC INC.	1990 05 04	1006, rue Principale, Wickham
1507-1244 CONSTRUCTO H.C. INC.	1977 09 19	409, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup
1260-9897 CORPORATION D'INVESTISSEMENTS FRANCES- LEE	1971 12 30	1, Place Ville Marie, bureau 615, Montréal
1361-4813 LES ENTREPRISES CADIESEL INC.	1975 01 28	2975, rue de Miniac, Saint-Laurent
2540-7388 ENVIRO-VIE	1987 10 30	6841, rue Marquette, Montréal
2743-7177 FONDATION MARGOT POWER	1990 02 01	1212, rue Panet, Montréal
2153-1975 LIGUE DE BALLE MOLLE DES P'TITS VIEUX DE BROSSARD INC.	1983 03 28	7980, Nelligan, Brossard
2166-7043 S.I.M.O. (SERVICE D'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)	1984 04 13	5050, rue Papineau, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1253-5738 ASSOCIATION HÔTELIÈRE DU DISTRICT DE QUÉBEC INC.	1965 04 28	13
1354-3996 CLUB AUTO-NEIGE AMICO	1974 03 05	7
2751-1948 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE CHICOUTIMI	1990 04 25	4
1250-6929 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES	1971 02 09	7
2320-5966 FÊTE DES MASCOTTES ET DES PERSONNAGES ANIMÉS DU QUÉBEC INC.	1985 06 12	3
1506-4256 R. & D. ROUSSEAU INC.	1977 08 25	5
2421-7382 SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET RÉFÉRENCE AURORA INC.	1987 01 13	5
1544		

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1106-6370 1106-6370 QUÉBEC INC.	1928 02 13	1990 06 06
1145-9203 1145-9203 QUÉBEC INC.	1959 10 07	1990 06 07
1468-7990 1468-7990 QUÉBEC INC.	1976 08 03	1990 06 07
1641-3718 1641-3718 QUÉBEC INC.	1980 02 05	1990 05 23
1642-6835 1642-6835 QUÉBEC INC.	1980 03 31	1990 06 06
2156-1402 2156-1402 QUÉBEC INC.	1983 05 31	1990 06 06
2161-4714 2161-4714 QUÉBEC INC.	1983 10 20	1990 06 07
2172-5700 2172-5700 QUÉBEC INC.	1984 07 13	1990 05 23
2318-2793 2318-2793 QUÉBEC INC.	1985 03 21	1990 06 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2328-2684		
2328-2684 QUÉBEC INC.	1985 08 27	1990 06 07
2412-3853		
2412-3853 QUÉBEC INC.	1986 02 21	1990 05 23
2415-6051		
2415-6051 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1990 06 07
2426-8666		
2426-8666 QUÉBEC INC.	1987 02 04	1990 06 06
2437-7053		
2437-7053 QUÉBEC INC.	1986 06 05	1990 06 07
2526-1363		
2526-1363 QUÉBEC INC.	1987 05 22	1990 06 06
2618-8003		
2618-8003 QUÉBEC INC.	1988 05 18	1990 05 23
2629-4900		
2629-4900 QUÉBEC INC.	1988 10 20	1990 06 07
2744-4058		
2744-4058 QUÉBEC INC.	1989 12 01	1990 06 06
2423-3348		
ACRYPORTE INC.	1986 10 27	1990 06 06
1229-6596		
AENEID HOLDINGS LTD.	1959 07 30	1990 06 07
1289-5405		
AGENCE LAURENT INC.	1966 04 04	1990 06 06
1244-2026		
AMÉNAGEMENT CEDAR CRESCENT LTÉE	1966 08 15	1990 06 07
1461-9746		
ANDRÉ GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.	1975 09 16	1990 06 06
2531-9310		
ANTIROUILLE DELSON INC.	1987 10 22	1990 06 06
1272-4407		
APPARTEMENT LONGPRÉ LTÉE	1953 02 10	1990 06 06
1344-5200		
AQEM LTÉE	1973 09 17	1990 06 06
2313-4505		
ASSOCIATION ON'MÉNAGE PAS	1984 12 06	1990 06 06
2430-1053		
LES ASSURANCES BERTRAND GAUDREAU INC.	1987 02 26	1990 06 06
2421-6111		
LES AUBAINES DU MEUBLES KRTB INC.	1986 10 30	1990 06 06
2315-6292		
AUTO CAMPEUR INTER INC.	1985 01 25	1990 06 07
1852-2821		
AUTOMOBILE L.C. INC.	1981 11 17	1990 05 23
1330-5495		
LES AUTOMOBILES CARLE LTÉE	1973 05 18	1990 06 06
2163-6592		
AUTOMOBILES CLO-MAR INC.	1983 12 09	1990 06 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2329-3616 L'AUTRE CINÉMA (1985) INC.	1985 10 25	1990 06 06
2321-5270 BALANCEMAX LTÉE	1985 05 24	1990 06 07
1193-3223 BASTIEN & MURPHY INC.	1967 04 28	1990 06 07
2166-4024 BEAUDOIN, LAMPRON & ASSOCIÉS INC.	1984 02 21	1990 05 23
1238-3642 BERSAL LTÉE	1958 03 26	1990 06 06
1238-8294 BIGRAS & FRÈRES LTÉE	1959 09 04	1990 06 06
1136-4544 LES BOIS H. BOISSE (1967) INC.	1967 01 20	1990 06 07
1214-1180 BOUCHERIE BLACKBURN & FILS INC.	1969 01 15	1990 06 06
2160-8963 BOUTIQUE WESTERN ROLLAND INC.	1983 09 30	1990 05 23
2170-4440 CARNAVAL DU NORD INC.	1984 05 29	1990 05 23
1840-3279 CENTRALE DE COMPILATION UFOLOGIQUE DU QUÉBEC INC.	1980 11 03	1990 06 06
2165-6640 CENTRE FAMILIAL DE LA SARRE INC.	1984 03 01	1990 06 06
1111-1721 CIE R. HUDON LTÉE	1961 06 08	1990 06 07
2420-3275 CLINIQUE SANTÉ MINCEUR DYMO INC.	1986 09 19	1990 05 23
2331-1079 CLUB 21 PRÊT-À-PORTER INC.	1985 11 26	1990 06 06
2540-0037 CLUB ÂGE D'OR MÉDICA-VILLE	1987 10 14	1990 06 06
1467-2588 CLUB DE MOTO-NEIGE AMILAUS	1976 05 19	1990 06 06
2542-4094 LE CLUB DES POMPIERS DU FIORD INC.	1987 12 23	1990 05 23
2323-5971 CLUB D'INFORMATIQUE RIVIÈRA	1985 10 02	1990 06 06
2413-2979 CLUB OPTIMISTE DE ST-ELPHÈGE, QUÉBEC	1986 03 06	1990 06 06
1642-3899 CLUB SOCIAL DES TUYAUTEURS D'ANGUS	1980 03 03	1990 06 07
2416-7991 COMITÉ AÉRONAUTIQUE DE BAIE-COMEAU	1986 06 02	1990 05 23
1845-7382 COMITÉ ANTI-FERMETURE DE L'ÉCOLE ALBERT- MORIN, ST-JEAN DE CHERBOURG A.F.E.A.M.	1981 04 24	1990 05 23
1636-5702 LE COMITÉ DE CITOYENS B.G.L. DE LA PLAINE INC.	1979 05 28	1990 05 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2412-1311 COMITÉ DES FÊTES DU 125 ^e ANNIVERSAIRE DE ST-GEORGES-DE-WINDSOR	1986 02 18	1990 06 06
2311-7336 COMITÉ DES FÊTES DU 150 ^e DE STE-URSULE INC.	1984 11 26	1990 05 23
2538-7903 COMITÉ D'AIDE BÉNÉVOLE DE ST-CASIMIR	1987 09 02	1990 05 23
1234-3794 LA COMMISSION INDUSTRIELLE D'ASBESTOS INC.	1962 08 03	1990 06 06
2319-1034 LES COMMUNICATIONS LÉOPOLD FOURNIER INC.	1985 04 09	1990 06 06
2168-8841 LA COMPAGNIE DUBLOND LTÉE	1984 05 01	1990 06 06
1125-7037 LA COMPAGNIE D'IMPORTATION DE COSMÉTIQUES LIMITÉE	1956 04 20	1990 06 06
2316-6440 CONSTRUCTION CATANIA INC.	1985 02 07	1990 06 07
1465-9171 LES CONSTRUCTIONS CLAUDE LEBOEUF ET FILS INC.	1976 03 30	1990 06 06
2429-9778 CONSTRUCTIONS JAFOR INC.	1987 03 06	1990 05 23
2325-7256 CORPORATION DU «PAVILLON DE L'EST»	1986 01 30	1990 06 07
1328-6448 CORPORATION D'AMÉNAGEMENTS ST-MAURICE	1955 12 22	1990 06 06
1115-5355 CRAVAT (MONTRÉAL) INC.	1965 10 14	1990 06 06
2415-2936 CRÉATION ST-GEORGES INC.	1986 04 14	1990 06 06
2316-3793 CRÉMERIE CHEZ LA MÈRE LTÉE	1985 02 04	1990 06 06
2529-0909 DÉPANNEUR RAOUL DESCHESNES INC.	1987 08 11	1990 06 07
1851-1105 DURMON INC.	1981 10 05	1990 05 23
1141-6559 ÉCOLE CANADIENNE DE COMPTABILITÉ INC.	1967 02 21	1990 06 06
1336-1290 ENTREPOSAGE D'APPAREILS AUTOMOTEURS AMCAN INC.	1973 01 17	1990 06 07
1638-5684 LES ENTREPRISES BAZZANA ET THIBULE INC.	1979 09 06	1990 06 06
1240-2079 LES ENTREPRISES BOUCHETTE INC.	1968 12 13	1990 06 07
1646-9454 LES ENTREPRISES DE GESTION PAUL LEMAY INC.	1980 08 04	1990 06 06
1368-9807 ENTREPRISES MONSIEUR POINTU INC.	1974 07 12	1990 06 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2152-0366 LES ENTREPRISES POMSOL INC.	1983 02 25	1990 06 06
1364-8548 LES ENTREPRISES VIGNEAULT & FRÈRES LTÉE	1975 07 24	1990 06 06
2419-4417 LES EXCAVATIONS B-C INC.	1986 08 19	1990 06 06
1848-1887 FERME PIERROT LA FRAISE INC.	1981 06 26	1990 06 06
1645-8309 LES FONDATIONS MARJO INC.	1980 07 03	1990 06 06
1269-9450 FOYER KINNEAR'S MILLS	1962 08 27	1990 06 06
1352-2180 FRATERNITÉ BLANCHE UNIVERSELLE F.B.U. CHAPITRE MONTRÉAL CENTRE	1982 01 05	1990 06 06
2426-8799 F.D.R. RAPIDE MOTO INC.	1987 02 04	1990 06 06
2438-8712 GARAGE ALAIN MARCHAND INC.	1986 07 21	1990 06 06
1254-8731 GASTON DUBUC & ASSOCIÉS INC.	1968 07 26	1990 05 23
2311-8060 GESTION CLAUDE D'ANJOU INC.	1984 10 25	1990 05 23
2439-6004 GESTION C.M.P.P. INC.	1986 08 18	1990 06 06
2430-5252 GESTION DE RESSOURCES HUMAINES CHAMBERLAND INC.	1987 02 13	1990 05 23
2166-3679 GESTION FERNAND ROYER INC.	1984 02 16	1990 05 23
2417-3221 GESTION LOUISETTE D. DUVAL INC.	1986 06 19	1990 05 23
2430-3380 GESTION LUSIGNAN INC.	1987 02 11	1990 06 06
1848-1606 GESTION M.W.S. LTÉE	1981 06 30	1990 06 06
1366-0287 GESTION NOLENKO INC.	1975 06 23	1990 06 07
2169-7792 LES GESTIONS BHERER INC.	1984 05 02	1990 06 07
2332-5053 GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES- JEUNESSE DE D'AUTRAY	1985 12 19	1990 06 07
2540-1993 LE GROUPE SANTÉ MITIS INC.	1987 10 21	1990 05 23
1863-5573 LES HABITATIONS POPULAIRES DE TASCHEREAU	1982 11 23	1990 06 06
1281-2996 LES HABITATIONS QUATUOR INC.	1971 06 10	1990 06 07
1365-1666 HENRI PAUL LABELLE INC.	1975 04 25	1990 06 07

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1371-6915 HÔTEL-MOTEL AU PIED DE LA CHUTE INC.	1975 03 12	1990 05 23
2171-9497 LES IMMEUBLES C.L.D. INC.	1984 06 20	1990 06 06
1279-2982 LES IMMEUBLES PEATE, LTÉE	1956 07 03	1990 06 07
2424-4329 INSTALLATION DE PISCINES B.L. INC.	1986 11 26	1990 06 06
1257-3283 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PHANEUF INC.	1971 12 21	1990 06 06
2311-3806 INSTITUT DE BEAUTÉ MARIE-JOSEPHE INC.	1984 10 18	1990 05 23
1218-0725 INTERNATIONALE PARTIES CONSTITUANTES ÉLECTRONIQUES INC.	1965 04 22	1990 06 07
1370-8326 LES INVESTISSEMENTS FOSCO INC.	1974 12 27	1990 06 07
1472-8554 LES JARDINS SENTINELLE INC.	1977 01 05	1990 06 06
1309-6854 JEAN MORISSETTE PLASTIC INC.	1970 07 15	1990 06 06
1256-0165 J.E. SMITH AND CO. INC.	1966 05 18	1990 06 06
2328-0902 LAMBERT & CLOUTIER INC.	1985 10 01	1990 06 06
1271-4754 LATVIAN HOUSE INCORPORATED	1956 05 15	1990 06 07
1862-3330 LIGUE LES MARDIS GAIS INC.	1982 10 21	1990 06 07
1272-1361 L.P. LAROCHE INC.	1964 08 03	1990 06 06
2161-7931 LE MAGAZINE JUSTICE INC.	1983 10 26	1990 06 06
1141-0560 MAISONS MOBILES LOUVAIN LTÉE	1966 02 18	1990 06 06
1858-6453 MANDJEE INC.	1982 06 08	1990 06 06
1639-9016 MARCHÉ CHAMBORD INC.	1979 11 16	1990 06 07
1858-6362 MARCHÉ DÉRY & FILS INC.	1982 06 08	1990 06 06
2435-3146 MARCHÉ DES VIANDES LÉON INC.	1986 04 02	1990 06 07
2532-1332 MEUBLES M.P.M. INC.	1987 10 27	1990 06 06
1241-5535 MOUNT BRUNO ASSOCIATION, LIMITED	1930 03 19	1990 06 06
1155-5992 NETTOYEUR NEW LOOK INCORPORÉ	1951 11 15	1990 06 06
2325-3511 NSV GESTION CONSEIL INC.	1985 08 14	1990 06 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2535-6718 PEINT-U-PAVAGE INC.	1987 06 01	1990 05 23
1632-7777 PÉPINIÈRE PONT-MASSON INC.	1979 01 11	1990 05 23
1157-6337 PETITCLERC ET DARVEAU INC.	1959 11 30	1990 05 23
2323-4784 PHICHAMI INC.	1985 07 03	1990 06 07
2160-4426 PIÈCES AUTO-MOBILES CHAGNON INC.	1983 09 21	1990 05 23
1328-0847 PIÈCES D'AUTOS L.P. LAFRANCE LTÉE	1960 07 21	1990 06 06
1247-8343 LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.	1956 07 05	1990 06 07
1251-6092 LES PLACEMENTS DECTAR INC.	1962 10 18	1990 06 07
2412-7615 LES PLACEMENTS HDW INC.	1986 02 26	1990 06 06
2330-4769 PLACEMENTS J.A.C.M. INC.	1985 11 14	1990 06 06
1161-3585 LES PLACEMENTS MERCIER & ROY INC.	1955 05 05	1990 06 06
2162-5843 PLACEMENTS MI-RO INC.	1983 11 17	1990 06 06
1250-2704 PROFILAGES CRESSWELL INC.	1945 07 27	1990 06 07
2162-6999 LES PROMOTIONS OCULUS INC.	1983 11 22	1990 06 07
1462-1312 PULVAIR INC.	1975 09 24	1990 06 06
2173-5741 QUINCAILLERIE FORGUES (1984) INC.	1984 08 10	1990 05 23
1281-7540 REBEC CONSTRUCTION INC.	1967 01 20	1990 06 06
2421-1450 REGROUPEMENT DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DU SECTEUR PUBLIC	1986 10 16	1990 06 06
2539-5831 LA RELÈVE (SERVICE DE GARDIENNAGE DES PERSONNES AÎNÉES)	1987 09 30	1990 05 23
1624-7843 RÉNALD RACINE (1978) LTÉE	1978 03 23	1990 06 06
1629-6881 LES RÉSIDENTS DES JARDINS DOUVILLE (REJARDO) INC.	1978 09 11	1990 05 23
2528-4845 RESTAURANT HIEN VUONG INC.	1987 07 22	1990 06 06
1359-6515 RESTAURANT LA MOUSTACHE À PETIT PÈRE INC.	1974 10 11	1990 06 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2158-6987 LES RESTAURANTS BELLEY, DESPAROIS INC.	1983 07 28	1990 06 06
1208-2251 ROBERT C.-DUPUIS INC.	1971 03 19	1990 06 07
1214-6452 LES ROIS DU BOEUF (ALMA) INC.	1971 06 23	1990 06 07
1647-0494 SABLIÈRE STE-FOY INC.	1980 08 11	1990 05 23
1275-2465 SALON MÉNARD INC.	1971 12 23	1990 06 06
2434-4020 SEGETECH ÉLECTRIQUE INC.	1986 02 04	1990 06 06
1365-0429 SERVICE DE MOTEUR M.D.G. INC.	1975 04 18	1990 06 07
1843-0587 SERVICES G. CÔTÉ ET FILS INC.	1981 02 18	1990 05 23
2318-7131 SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PLACEMENT SOGEPAJ INC.	1985 03 29	1990 06 07
2313-5320 SOCIÉTÉ DE GESTION J.P.D. INC.	1984 12 04	1990 06 06
2156-5445 SOCIÉTÉ DE RECHERCHE AGRICOLE ET FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1983 07 12	1990 05 23
1285-1176 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STANSTEAD LTÉE	1965 06 02	1990 06 07
1214-1453 SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'IMPORTATION G.T.M. LTÉE	1971 01 27	1990 06 06
2551-9208 STATIONS SERVICES BOKA INC.	1988 05 09	1990 06 06
1864-6331 SUSPENSION ET HYDRAULIQUE CHIASSEON INC.	1982 12 17	1990 05 23
2543-4853 TECHNO-KIT INC.	1987 12 15	1990 06 06
2544-5115 TERRASSEMENT C.G.R. INC.	1988 01 29	1990 06 07
1115-9944 TRAITEMENT DE FOURRURE SPLENDOR INC.	1953 05 28	1990 06 06
2318-6513 TRANSPORT NEWTON INC.	1985 03 28	1990 06 07
2418-1653 TRANSPORT RICHARD HENRI INC.	1986 07 17	1990 06 06
1568-6231 L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE INC.	1946 05 16	1990 06 06

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de**2173-4132 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2173-4132 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 16 mai 1990

67343

Les procureurs de la compagnie,
VÉZINA POULIOT

2332-8172 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2332-8172 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 17 avril 1990

67344

Le président,
DANIEL LAVOIE

2334-2629 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2334-2629 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

St-Léonard, le 12 juin 1990

67345

Le président,
ANDRÉ RAYMOND

2526-4086 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2526-4086 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

67346

Les procureurs de la compagnie,
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

2536-5420 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2536-5420 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 juin 1990

67347

Les procureurs de la compagnie,
LEPAGE O'BRIEN

2623-5267 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-5267 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 1^{er} juin 1990

67348

Le secrétaire de la compagnie,
MICHEL NADEAU

2623-5275 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-5275 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 1^{er} juin 1990

67349

Le secrétaire de la compagnie,
MICHEL NADEAU

2624-1182 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2624-1182 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 13 juin 1990

67350

Le procureur de la compagnie,
YVON LAROCHE

2624-5811 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2624-5811 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

67351

Les procureurs de la compagnie,
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

AGENCE DE VOYAGES MICO INC.

Prenez avis que la compagnie «AGENCE DE VOYAGES MICO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Dolbeau, le 6 juin 1990

67395

La présidente,
MICHELINE TREMBLAY

BATISAG INC.

Prenez avis que la compagnie «BATISAG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 28 mai 1990

67352

Le président,
GASTON AUBIN

CENTRE DE COUTURE RAYNALD FOURNIER LTÉE

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE COUTURE RAYNALD FOURNIER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 14 février 1990

67353

La présidente,
MARIE CLAIRE COUTURE

**CHAPEAUX LE CHARME INC.
CHARM HATS INC.**

Prenez avis que la compagnie «CHAPEAUX LE CHARME INC. — CHARM HATS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juin 1990

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE, ROSENSTEIN

67354

CLUB SOCIAL DES AMBULANCIERS SMTC INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL DES AMBULANCIERS SMTC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1990

Le président,
PIERRE LEFEBVRE

67355

COMBUSTION JACOB INC.

Prenez avis que la compagnie «COMBUSTION JACOB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 juin 1990

Le secrétaire de la compagnie,
MAIR FRIED

67396

**COMPAGNIE CONSUMER CAN INC.
CONSUMER CAN COMPANY INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE CONSUMER CAN INC. — CONSUMER CAN COMPANY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 avril 1990

Les procureurs de la compagnie,
MCMASTER MEIGHEN, *avocats*

67356

DISTRIBUTION CAFÉ RENAISSANCE INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION CAFÉ RENAISSANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mai 1990

Les procureurs de la compagnie,
BÉLANGER, SAUVÉ

67357

DISTRIBUTION TINA INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION TINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juin 1990

Le président,
GAÉTAN DIODATI

67358

DUBREUIL-LEFEBVRE-ROY INC.

Prenez avis que la compagnie «DUBREUIL-LEFEBVRE-ROY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 juin 1990

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

67359

EMMANUEL, NUMÉROLOGIE

Prenez avis que la compagnie «EMMANUEL, NUMÉROLOGIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Prairie, le 28 mai 1990

La présidente,
REJEANNE LÉVESQUE

67360

ENSEMBLE VOCAL ARS CHORALIS

Prenez avis que la compagnie «ENSEMBLE VOCAL ARS CHORALIS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 juin 1990

La présidente,
HÉLÈNE DUPLESSIS

67397

ENTREPOSAGE INTERNATIONAL INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPOSAGE INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juin 1990

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU WALKER

67398

ESS GEE INC.

Prenez avis que la compagnie «ESS GEE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

Les procureurs de la compagnie,
DEJARDINS DUCHARME

67361

**FAIRWAY RESTAURANT INC.
RESTAURANT DU PARCOURS INC.**

Prenez avis que la compagnie «FAIRWAY RESTAURANT INC. — RESTAURANT DU PARCOURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beaconsfield, le 10 juin 1990

Le président,
RUDOLF WALTER

67362

FRANCHISES 5-16-11 (1988) INC.

Prenez avis que la compagnie «FRANCHISES 5-16-11 (1988) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 1^{er} juin 1990

67363

Le secrétaire de la compagnie,
WILLIAM D. HART

FRANCHISES DYNAMIQUES (1988) INC.

Prenez avis que la compagnie «FRANCHISES DYNAMIQUES (1988) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 1^{er} juin 1990

67364

Le secrétaire de la compagnie,
WILLIAM D. HART

GERMAINE HAUTE COIFFURE INC.

Prenez avis que la compagnie «GERMAINE HAUTE COIFFURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 15 janvier 1990

67399

La présidente-secrétaire,
DONNA PIETRAMALA

GESTION 707 INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION 707 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juin 1990

67365

Le président,
MICHEL HARDY

H. ROGG INC.

Prenez avis que la compagnie «H. ROGG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} juin 1990

67366

Le procureur de la compagnie,
A. FEINER, avocat

J.B. DÉPANNEUR MONIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «J.B. DÉPANNEUR MONIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 13 juin 1990

67367

Le président,
JACQUES BRUNELLE

LABORATOIRE DE GEMMOLOGIE SAVARD ET LA ROCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «LABORATOIRE DE GEMMOLOGIE SAVARD ET LA ROCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 13 juin 1990

67368

Le procureur de la compagnie,
YVON LAROCHE, notaire

LA MAGIE DES MOTS

Prenez avis que la compagnie «LA MAGIE DES MOTS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Côteau-Station, le 15 juin 1990

67400

Pour la compagnie,
NICOLE DUMONT

L'ATELIER DE RECONSTRUCTION DE MACHINES-OUTILS A.R.M.O. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «L'ATELIER DE RECONSTRUCTION DE MACHINES-OUTILS A.R.M.O. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juin 1990

67369

Le président,
JEAN-YVES COLLIN

LE BERLINGOT GLACE INC.

Prenez avis que la compagnie «LE BERLINGOT GLACE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} mars 1990

67401

La présidente,
EVELYN DUBOIS

LES IMMEUBLES ABBM INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES ABBM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Champlain, le 19 juin 1990

67370

Le secrétaire de la compagnie,
CAROLE MASSICOTTE

LES IMMEUBLES BUSSIÈRES & ROCHETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES BUSSIÈRES & ROCHETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pont-Rouge, le 1^{er} juin 1990

67402

Le secrétaire de la compagnie,
JOSÉE BUSSIÈRES

LES INVESTISSEMENTS G.V. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS G.V. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

67371

Le procureur de la compagnie,
NORMAND CORBEIL, avocat

LES PRODUCTIONS SIDERAL INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUCTIONS SIDERAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Étienne-de-Beauharnois, le 6 juin 1990

67372

La secrétaire de la compagnie,
DENISE MONTPETIT

LES PRODUCTIONS T.J. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PRODUCTIONS T.J. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juin 1990

67373

Le procureur de la compagnie,
CAROLE FRIGON, avocate

LES SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DU CADEAU RUBAN GALANT LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DU CADEAU RUBAN GALANT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juin 1990

67403

Les procureurs de la requérante,
LIBERMAN SEGALL FINKELBERG
PELLETIER & GREENSPOON

LES TOUCHES-À-TOUT DE LA POINTE

Prenez avis que la compagnie «LES TOUCHES-À-TOUT DE LA POINTE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 10 mai 1990

67374

Les procureurs de la corporation,
MASSOL & GIRARD

LINEA ACCESSOIRES INC.

Prenez avis que la compagnie «LINEA ACCESSOIRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} juin 1990

67404

La présidente,
CAROLE AZOGUE

LOCATION LEVERT INC.

Prenez avis que la compagnie «LOCATION LEVERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac Carré, le 12 juin 1990

67375

Les comptables,
DAVID, LALUMIÈRE, LEVERT, C.A.

NORCREV CONSTRUCTION LTD.

Prenez avis que la compagnie «NORCREV CONSTRUCTION LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 13 juin 1990

67376

Le vice-président,
JOAN STEIN

PATRONEX INC.

Prenez avis que la compagnie «PATRONEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 juin 1990

67377

Pour la compagnie,
ROBERT M. LAWAND

PLACEMENTS DORILDA HOULE INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS DORILDA HOULE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 juin 1990

67378

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BOULANGER, notaire

PLACEMENTS EDITH FORTIER BERGERON INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS EDITH FORTIER BERGERON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 juin 1990

67379

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BOULANGER, notaire

P.N. DRAPEAU RÉNOVATION INC.

Prenez avis que la compagnie «P.N. DRAPEAU RÉNOVATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 mai 1990

67380

Le président,
NOËL PHILIPPE DRAPEAU

RESSOURCES SELF-OPTIMA INC.

Prenez avis que la compagnie «RESSOURCES SELF-OPTIMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 juin 1990

67381 *Les procureurs de la compagnie,*
BARRON, CARON, CHARTRAND, TOURANGEAU

RESTAURANT DES 9 INC.

Prenez avis que la compagnie «RESTAURANT DES 9 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Tuque, le 18 juin 1990

67382 *Le président,*
GILLES POULIN

RICHARD INC.

Prenez avis que la compagnie «RICHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Plessisville, le 11 juin 1990

67383 *Le président,*
RICHARD FORAND

ROBERT LEFORT INC.

Prenez avis que la compagnie «ROBERT LEFORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 juin 1990

67384 *Les procureurs de la compagnie,*
LAPOINTE ROSENSTEIN

SANTÉ MOBILE DE LA MAURICIE INC.

Prenez avis que la compagnie «SANTÉ MOBILE DE LA MAURICIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 11 juin 1990

67385 *La présidente,*
LOUISE GAUDREAU

SERVIPAYE INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVIPAYE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 18 mai 1990

67386 *Le secrétaire de la compagnie,*
WILLIAM D. HART

SUPERMARCHÉ DE LA POINTE INC.

Prenez avis que la compagnie «SUPERMARCHÉ DE LA POINTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

67387 *Les procureurs de la compagnie,*
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

SUPERMARCHÉ JONQUIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie «SUPERMARCHÉ JONQUIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

67388 *Les procureurs de la compagnie,*
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

SUPERMARCHÉ MASCOUCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «SUPERMARCHÉ MASCOUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juin 1990

57389 *Les procureurs de la compagnie,*
GODIN, RAYMOND, HARRIS, THOMAS

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2751-9222 CENTRE DE FORMATION EN RÉADAPTION DU QUÉBEC	1990 05 16	1990 06 12	la dénomination sociale aurait dû se lire: CENTRE DE FORMATION EN RÉADAPTATION DU QUÉBEC
1546			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnie étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2872-0597 * AHLSTROM C & V INC.	1990 06 11	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy
2872-5083 ** LES RESSOURCES KAPHEARST INC.	1990 06 15	M. Eric Favreau, 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal
1547			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopératives — Loi sur les**LA FILATURE COOPÉRATIVE DU BAS ST-LAURENT**

AVIS est donné que « LA FILATURE COOPÉRATIVE DU BAS ST-LAURENT », dont le siège social était situé à Saint-Fabien, a été dissoute le 30 avril 1990 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

1552

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

MAGASIN CO-OP DE MANNEVILLE

AVIS est donné que « MAGASIN CO-OP DE MANNEVILLE », dont le siège social était situé à Abitibi, a été dissoute le 25 avril 1990 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

1552

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE PAROISSIALE DE ST-PROSPER

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1989.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

*Le directeur général du
secteur des coopératives,*
MARC JEAN

1552

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE L'AQUEDUC DE LA RIVIÈRE AUX GLAISES

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1988.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

*Le directeur général du
secteur des coopératives,*
MARC JEAN

1552

Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
220126	COOPÉRATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE SAINT-MÉTHODE	Anc. dénom. soc. ✓ COOP DES CONSOMMATEURS DE TICOUAPE Nouv. dist. jud. Roberval Objets Territoire de recrutement des membres	1990 05 29
211094	AGRILAIT. COOPÉRATIVE AGRICOLE	Anc. dénom. soc. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BEURRERIE DE ST-GUILLAUME	1990 05 29
285037	COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, RÉGION DE QUÉBEC	Anc. dénom. soc. COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL QUÉBEC-03 Territoire de recrutement des membres	1990 05 10

*Le directeur général
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

1552

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
345470	COOPÉRATIVE DE CABLODISTRIBUTION DE BOULET	1990 05 07
345480	COOPÉRATIVE DE CINÉASTES ECCE 37	1990 05 22
345472	COOPÉRATIVE DE CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT « LE PILIER »	1990 05 03
345477	COOPÉRATIVE DE SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DE L'ESTRIE	1990 05 08
345460	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DU CENTRE PRÉSCOLAIRE LE BILBOQUET	1990 05 04
345476	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL EN TRANSFORMATION DU BOIS DE ST-EUGÈNE	1990 05 23
345484	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DE LA CHAMPIGNONNIÈRE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1990 05 16
345479	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU PVC DE L'ABITIBI	1990 05 15
345481	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA POLYVALENTE DE BLACK LAKE	1990 05 23
345464	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU COLLÈGE DE CHAMPIGNY	1990 05 08
345483	COOPÉRATIVE HÉLICICOLE DE CHARLEVOIX	1990 05 16
345478	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « L'OLYMPE »	1990 05 11
345459	ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE LA PÉNINSULE	1990 05 01
345458	COOP DE CONSOMMATION DES EMPLOYÉS DE KENWORTH	1990 05 28
345475	COOP DES CONSOMMATEURS DE MUTTON BAY	1990 05 04
345473	COOP DES TRAVAILLEURS EN RÉCUPÉRATION ET TRANSFORMATION DES RÉSIDUS DE BOIS NOR-REST	1990 05 08
345461	COOP ÉTUDIANTE DU COLLÈGE BELLEVUE	1990 05 01
345487	COOPÉRATIVE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SYLVAMI	1990 05 24
345485	COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA JOHANNAISE »	1990 05 22
345486	COOPÉRATIVE D'HABITATION « SOL-AIR »	1990 05 23
345488	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA MONTÉE	1990 05 28
345471	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE RICHE LIEU	1990 05 01
345482	COOPÉRATIVE D'HABITATION LES DEUX-RIVIÈRES	1990 05 16
345489	COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TROIS « D »	1990 05 29
345490	COOPÉRATIVE D'HABITATION TOURNELLE	1990 05 29
345491	LA COOP D'HABITATION ST-PIERRE D'ALMA	1990 05 29

*Le directeur général
du secteur des coopératives,
MARC JEAN*

Curatelle publique — Loi sur la

Le curateur public du Québec

Désignation de personnes pour remplacer le Curateur public en cas d'absence (article 7, Loi sur le curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives (1989, c. 54)

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, en la personne de madame Nicole Fontaine, nommée par décret du gouvernement du Québec numéro 1985-89, en date du 20 décembre 1989, tenant bureau au 800, place Victoria, Tour de la place Victoria, ville et district de Montréal,

ci-après nommée: « LE CURATEUR PUBLIC »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur le curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives, LE CURATEUR PUBLIC a autorité pour désigner une ou des personnes, membres de son personnel, pour le remplacer en cas d'absence;

ATTENDU QUE cette désignation doit être faite par écrit et publiée à la *Gazette officielle du Québec* mais prend effet à compter de sa signature par le Curateur public;

LE CURATEUR PUBLIC désigne par les présentes monsieur Gilles Marchildon, membre de son personnel, pour le remplacer en cas d'absence et à cet effet, lui délègue tous les pouvoirs et autorités que lui confèrent la Loi sur le curateur public, le Code civil et toute autre loi.

Au cas d'absence de la personne ci-haut désignée, LE CURATEUR PUBLIC désigne Yvon Desjardins, et en son absence, monsieur Bruno Maheu, membre de son personnel, et leur délègue les mêmes pouvoirs et autorités.

Les présentes désignations prendront effet à compter de la date de signature des présentes et seront valides jusqu'au 1^{er} juin mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991).

LE CURATEUR PUBLIC se réserve le droit de révoquer par écrit, en tout ou en partie, les présentes désignations, auquel cas, telles révocations prendront effet à compter de leur signature par LE CURATEUR PUBLIC.

EN FOI DE QUOI, je signe en double exemplaire à Montréal, le 1^{er} jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

Le Curateur public du Québec,
NICOLE FONTAINE

67423

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Divers

CONCERNANT l'interdiction d'aliénation entre vifs des lots visés au présent avis pour la période fixée

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q. c. R-3.1), le ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 918, 918A, 919 à 926, 1059 et le bloc 1 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel situé dans la division d'enregistrement de Shawinigan.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi, le ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis:

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 20 août 1990 et se terminera le 3 septembre 1990 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 918, 918A, 919 à 926, 1059 et le bloc 1 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel situé dans la division d'enregistrement de Shawinigan.

Québec, le 18 juin 1990

*Pour la ministre de
l'Énergie et des Ressources,*
Par NORMAND JOBIDON

1551

CONCERNANT l'interdiction d'aliénation entre vifs des lots visés au présent avis pour la période fixée

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q. c. R-3.1), le ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 32 à 37, 39 à 56, 56A, 57 à 63 et 416 (chemin de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre du canton de Roberval et les lots 138A, 139 à 210, 210A, 211 à 233, 233A, 234 à 284, 284A, 285 à 291, 315, 316, 320, 321, 323 à 331 et 317 (chemin de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre du village de Roberval situés dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi, le ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis:

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 27 août 1990 et se terminera le 10 septembre 1990 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 32 à 37, 39 à 56, 56A, 57 à 63 et 416 (chemin de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre du canton de Roberval et les lots 138A, 139 à 210, 210A, 211 à 233, 233A, 234 à 284, 284A, 285 à 291, 315, 316, 320, 321, 323 à 331 et 317 (chemin de fer) et leurs subdivisions respectives du cadastre du village de Roberval situés dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Québec, le 18 juin 1990

Pour la ministre de
l'Énergie et des Ressources,
Par NORMAND JOBIDON

1551

Industrie, du Commerce et de la Technologie

Heures d'affaires

Expositions agricoles

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux qui prendront part aux expositions agricoles qui se tiendront au Québec au cours de l'année 1990, à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi. Ces expositions auront lieu aux dates et aux endroits suivants:

Expositions de comté	Endroit	Date
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE		
Abitibi	La Sarre	août 17-19
Argenteuil	Lachute	juillet 11-15
Brome	Brome	août 31-03 sept.
Chicoutimi	Chicoutimi	juin 05-10
Compton et Sherbrooke	Cookshire	août 17-19
Huntingdon Div. « A »	Huntingdon	août 03-05
Kamouraska	Saint-Pascal	juillet 31-05 août
Lotbinière	Saint-Agapit	août 01-05
Matapédia	Amqui	juillet 19-22
Missisquoi	Bedford	juillet 11-15
Papineau	Papineauville	juillet 25-29
Portneuf	Saint-Marc-des-Carrières	juillet 25-29
Richelieu	Sorel	juin 05-10
Richmond	Richmond	sept. 06-09
Rivière-du-Loup	L'Isle-Verte	juillet 24-29
Rouville	Rougemont	juillet 02-08
Soulanges	Coteau-du-Lac	août 31-03 sept.
Stanstead	Ayer's Cliff	août 23-26

Témiscamingue	Saint-Bruno-de-Guigues	août 10-12
Témiscouata	Notre-Dame-du-Lac	août 09-12
Verchères	Calixa-Lavallée	août 01-05

Expositions indépendantes

Exposition du Bassin de la Chaudière Inc.	Saint-Isidore	juillet 26-29
Exposition agricole de Beauce Inc.	Saint-Honoré	août 08-12
Exposition agricole Bellechasse-Dorchester Inc.	Saint-Anselme	juillet 04-08
Exposition agricole et commerciale du Lac St-Jean Inc.	Saint-Félicien	août 07-12
Exposition agricole de St-Sébastien Inc.	Saint-Sébastien	août 01-05

Expositions de district

Arthabaska	Victoriaville	août 06-12
Drummond	Drummondville	juin 26-01 juillet
La Mauricie	Saint-Barnabé-Nord	juillet 04-08
Mégantic	Thetford Mines	août 29-03 sept.
Ormstown	Ormstown	juin 07-10

Expositions régionales

Joliette	Berthierville	juillet 18-22
Montmagny	Montmagny	août 06-12
Pontiac	Shawville	août 30-30 sept.
Rimouski	Rimouski	juillet 31-05 août
Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	juillet 17-29
Sherbrooke	Sherbrooke	juillet 31-05 août

Exposition interrégionale

Exposition agricole du Centre du Québec	Trois-Rivières	juillet 27-05 août
---	----------------	--------------------

Exposition provinciale

Commission de l'Exposition Provinciale	Québec	août 15-26
--	--------	------------

Québec, le 5 juin 1990

1557

Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

La corporation municipale de Saint-Hippolyte

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux situés sur le territoire de la corporation municipale de Saint-Hippolyte à exercer leurs

activités, à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} juin au 30 septembre 1990 inclusivement.

Québec, le 24 mai 1990

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY*

1557

Ville de Baie-Saint-Paul

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux situés sur un certain territoire à l'intérieur des limites de la ville de Baie-Saint-Paul comprenant les rues suivantes: Fafard (de la rue de la Lumière jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et de la rue Sainte-Anne), Saint-Jean-Baptiste (de l'intersection de la rue Fafard – rue Leclerc jusqu'au 160, rue Saint-Jean-Baptiste) Leclerc (de l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'au 11, rue Leclerc), Sainte-Anne (de l'intersection de la rue Fafard – rue Leclerc jusqu'au 55, rue Sainte-Anne), à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} juin au 30 septembre 1990 inclusivement.

Québec, le 24 mai 1990

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY*

1557

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux situés sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts à exercer leurs activités, à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 1^{er} juin au 30 septembre 1990.

Québec, le 4 juin 1990

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY*

1557

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 25 mai 1990, a normalisé le mot français qui suit, lequel a déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 17 décembre 1988, à savoir:

Urbanisme

embourgeoisement, n. m.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 25 mai 1990, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent:

Produits de la pêche

Noms des parties anatomiques commercialisables

Noms français commerciaux normalisés	Noms anglais usuels	Appellations non retenues	Principales espèces visées
1. aile , n. f.	<i>wing</i>	—	raie ¹
2. aileron ² , n. m.	<i>fin (shark)</i> <i>wing (skate)</i>	aile	requin, raie ¹
3. barbes ³ , n. f. pl.	<i>scallop rings</i>	—	pétoncles et autres pectinidés
4. corail ⁴ , n. m.	<i>roe</i> <i>coral</i>	rave ⁵	homard, crabes, pétoncles et autres pectinidés
5. cuisse ⁶ , n. f.	<i>leg</i>	—	grenouilles
6. foie , n. m.	<i>liver</i>	—	morue, raie, baudroie, flétan
7. gonade ⁷ , n. f.	<i>gonad</i>	—	certaines espèces (ex. : oursin)
8. joue , n. f.	<i>cheek</i>	bajoue	morue, flétan, baudroie, raie
9. laitance ⁸ , n. f.	<i>milt</i> <i>soft roe</i>	laite ⁹	toutes les espèces de poissons
10. langue ¹⁰ , n. f.	<i>tongue</i>	—	morue
11. oeufs , n. m. pl.	<i>roe</i> <i>eggs</i>	—	alose, carpe, corégone, aiglefin, hareng, saumon, esturgeon, lompe, etc.
12. patte , n. f.	<i>leg</i>	—	crabe royal crabe des neiges ¹¹
13. pétoncle ¹² , n. m.	<i>scallop (meat)</i>	scallop coquille Saint-Jacques	pétoncle
14. pince , n. f.	<i>claw</i>	—	homard, crabe royal, crabe des neiges et autres crabes
15. queue , n. f.	<i>tail</i>	—	poissons ¹³ : baudroie, morue, saumon, tile
	<i>scampi</i>	scampi ¹⁶	crustacés ¹⁴ : homard, langouste ¹⁵ , langoustine ¹⁶ , écrevisse
16. rogue ¹⁷ , n. f.	<i>roe</i>	rave ⁵	une multitude d'espèces marines et d'eau douce, particulièrement : morue, corégone, carpe, maquereau, lompe, saumons, hareng, capelan, truites.
17. section ¹¹ , n. f.	<i>section</i>	—	crabe des neiges
18. segment ¹⁸ , n. m.	<i>legs</i> <i>segment</i> <i>knuckle</i> ¹⁹	—	crabes, homard
19. siphon , n. m.	<i>siphon</i>	—	certaines gros mollusques de la côte du Pacifique ²⁰
20. tentacule , n. m.	<i>tentacle</i>	—	poulpe, calmar
21. tête , n. f.	<i>head</i>	—	morue, aiglefin, tile, thazard, etc.

Notes. — 1. Dans le cas des petites raies, on peut utiliser le terme d'**aileron** pour désigner une petite aile.

2. Nageoire de certains poissons cartilagineux.

3. Les bords externes du manteau des pectinidés (pétoncles).

4. Gonades de certains crustacés et mollusques.

5. Terme à caractère régional.

6. Il s'agit en fait de la patte entière sans la peau.
7. Glande sexuelle: mâle (testicule); femelle (ovaire).
8. Gonade mâle à maturité.
9. Autre terme utilisé en France.
10. Il s'agit en fait du muscle jugulaire découpé sous la mâchoire inférieure de la morue.
11. Dans le cas du crabe des neiges, les pattes sont généralement vendues sous le nom de **section**. Une section se compose de cinq pattes rattachées à une partie de la face ventrale du céphalothorax, régionalement appelée **épaule**.
12. Sous le nom de pétoncle, on commercialise généralement le muscle adducteur, parfois accompagné de corail. En art culinaire, le muscle est souvent appelé **noix**.
13. La queue des poissons (dans le contexte de la présente norme) peut comprendre la nageoire caudale et les extrémités des muscles latéraux.
14. La queue d'un crustacé (dans le contexte de la présente norme) est constituée de la partie abdominale, souvent encore dans sa carapace.
15. On vend sous le nom anglais de « **lobster tail** » des **queues de langouste** parfois appelées à tort **queues de homard**.
16. Le terme **scampi** (nom d'origine italienne), parfois utilisé pour désigner les **queues de langoustine**, est à proscrire.
17. Gonade femelle à maturité.
18. Partie articulée d'une patte de gros crustacé. Dans le cas du crabe des neiges et du crabe royal, c'est le plus long segment qui est généralement commercialisé sous ce nom.
19. Dans le cas du homard, ce terme anglais s'applique aux segments qui sont attachés à la pince.
20. La **panope** (*Panopea generosa*) et la **fausse mactre du Pacifique** (*Tresus nuttalli*)

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 27 juin 1987.

1532

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 25 mai 1990, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

Liste 1. Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), G1R 5G7.

Commerce

mercatique, n. f. (syn.: **marketing**, n. m.). Ensemble des principes, des techniques et des méthodes qui ont pour objectif de prévoir, constater ou stimuler les besoins du marché en vue d'adapter en conséquence la production et la commercialisation de biens et services pouvant répondre aux besoins ainsi déterminés. Anglais : **marketing**.

mercatique, adj. Relatif à la mercatique. Anglais : **marketing**.

mercaticien, n. m., **mercaticienne**, n. f. Spécialiste de la mercatique. Anglais : **marketer**; **marketing expert**; **marketing man**.

marchéage, n. m. (syn.: **logistique commerciale**, n. f.). Application pratique de la mercatique caractérisée par le dosage équilibré des moyens d'action, tels les produits, le prix, la distribution, la vente, la communication et la promotion, dont dispose l'entreprise pour atteindre ses objectifs. Anglais : **marketing mix**.

Note. – On ne doit pas confondre la notion de marchéage avec celles de publicité ou de promotion des ventes, de marchandisage (qui en est une partie), de démarchage ou d'autres fonctions commerciales distinctes.

Produits de la pêche

Noms des espèces halieutiques à potentiel commercial

Poissons

Noms français commerciaux normalisés	Noms latins	Noms anglais usuels	Appellations non retenues ¹
1. abadèche du Cap , n. f.	<i>Genypterus² capensis</i>	kingklip South African kingklip	abadèche royale du Cap (FR)
2. abadèche noire , n. f.	<i>Genypterus² maculatum</i>	black kingklip kingklip	donzelle donselle
3. abadèche rose , n. f.	<i>Genypterus² blacodes</i>	golden kingklip kingklip pink cusk-eel ling rock ling	donzelle donselle lingue
4. abadèche rouge , n. f.	<i>Genypterus² chilensis</i>	red kingklip red cusk-eel kingklip	donzelle donselle
5. aiguillat , n. m.	<i>Squalus acanthias</i>	spiny dogfish spur dog	chien de mer chien saumonette turbot
6. barbue , n. f.	<i>Scophthalmus rhombus</i>	brill	—
7. calandre des glaces , n. f.	<i>Cryothenia peninsulae</i>	true icedevil icedevil	—
8. calandre fil , n. f.	<i>Aethotaxis mitopteryx</i>	longfin icedevil icedevil	—
9. escolier , n. m.	<i>Thyrstites atun</i>	barracouta snoek couta gemfish snake mackerel	thyrstite snoek barracouta
10. grand corégone , n. m.	<i>Coregonus clupeaformis</i>	Lake whitefish whitefish	poisson blanc corégone de lac
11. hoki , n. m.	<i>Macruronus novaezelandiae</i>	hoki New Zealand whiting blue grenadier whiptail blue hake	grenadier bleu
12. hoplostète orange , n. m.	<i>Hoplostethus atlanticus</i>	orange roughy deep sea perch	hoplostète rouge (FR) perche de mer néo-zélandaise
13. lingue bleue , n. f.	<i>Molva dypterygia</i>	blue ling trade ling lesser ling	—
14. merlan bleu austral , n. m.	<i>Micromesistius australis</i>	blue whiting southern blue whiting southern poutassou	—
15. merlu argentin , n. m.	<i>Merluccius hubbsi</i>	whiting Argentina hake Southwest Atlantic hake Patagonian whiting Argentine hake	merlu blanc merlu d'Argentine merlu sud-américain merlan d'Argentine
16. merlu blanc , n. m.	<i>Merluccius australis</i>	whiting Antarctic whiting English hake southern hake New Zealand hake Antarctic queen hake	merlu du Sud

17. morue bleue, n. f.	<i>Parapercis colias</i>	New Zealand blue cod blue cod coal fish New Zealand cod sandperch weever	—
18. morue polaire, n. f.	<i>Boreogadus saida</i>	Arctic cod polar cod	saïda franc
19. morue rouge, n. f.	<i>Pseudophycis³ bacchus</i>	red cod	juliettette moride rouge (FR)
20. omble de fontaine, n. m.	<i>Salvelinus fontinalis⁴</i>	brook trout speckled trout	truite mouchetée saumon de fontaine truite saumonée truite rouge
21. oréo, n. m.	<i>Alloctytus sp.</i>	oreo dory black oreo dory black oreo black dory	—
22. poisson-castor, n. m.	<i>Amia calva</i>	bowfin mudfish dogfish grinnel	amie poisson des marais
23. saint-pierre de Nouvelle-Zélande, n. m.	<i>Pseudocyttus maculatus</i>	smooth oreo dory oreo dory smooth oreo	—
24. sapater, n. m.	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	Atlantic bumper bumper	bumper carangue grasse plateau
25. sprat, n. m.	<i>Spratus spratus</i>	sprat brisling sardine	esprot
26. suceur ballot, n. m.	<i>Moxostoma carinatum</i>	mullet river mullet river redhorse	moxostome ballot ballot carpe ballot
27. vivaneau à queue jaune, n. m.	<i>Ocyurus chrysurus</i>	yellowtail snapper	lutian à queue jaune
28. vivaneau gris, n. m.	<i>Lutjanus griseus</i>	gray snapper mangrove snapper lawyer snapper	lutian gris
29. vivaneau oreille noire, n. m.	<i>Lutjanus buccanella</i>	blackfin snapper boucanello snapper red snapper	oreilles noires boucanelle
30. vivaneau rayé, n. m.	<i>Lutjanus synagris</i>	lane snapper spot snapper redtail snapper silk snapper	vivaneau gazou
31. vivaneau rouge, n. m.	<i>Lutjanus campechanus</i>	red snapper American red snapper Caribbean red snapper Mexican snapper day snapper	vivaneau campêche
32. vivaneau soie, n. m.	<i>Lutjanus vivanus</i>	silk snapper red snapper West Indian snapper day snapper longfin red snapper	—

33. vivaneau vermillon, n. m.	<i>Rhomboplites aurorubens</i>	vermilion snapper red snapper beeliner bi-liner clubhead snapper night snapper mingo	vivaneau ti-yeux
-------------------------------	--------------------------------	--	------------------

- NOTES. — 1. Lorsqu'un autre nom français est officialisé en France, le symbole FR suit l'appellation.
 2. Autre nom de genre: *Xiphiurus*.
 3. Autre nom de genre: *Physiculus*.
 4. L'espèce *Salvelinus fontinalis* possède une forme d'eau douce (omble de fontaine) et une espèce marine (truite de mer) dont la robe est différente.

Produits de la pêche

Noms des espèces halieutiques à potentiel commercial

Crustacés

Noms français commerciaux normalisés	Noms latins	Noms anglais usuels	Appellations non retenues
1. crevette ésope, n. f.	<i>Pandalus montagui</i>	striped pink shrimp striped northern shrimp Aesop shrimp pink shrimp	crevette nordique ¹ crevette rose crevette de Matane crevette de Sept-Îles
2. crevette nordique ¹ , n. f.	<i>Pandalus borealis</i>	pink shrimp deep water prawn cold water shrimp northern prawn	crevette rose crevette de Matane crevette de Sept-Îles
3. crevette tigrée, n. f.	<i>Penaeus monodon</i>	giant tiger prawn black tiger shrimp tiger shrimp	crevette géante tigrée
4. pouce-pied, n. m.	<i>Mitella pollicipes</i> ²	barnacle goose-necked barnacle	pousse-pied bernicle balane

- NOTES. — 1. Sous l'appellation commerciale de crevette nordique, on trouve dans les arrivages deux espèces différentes mélangées : *Pandalus borealis* et *P. montagui*, la première représentant 95 pour 100 des captures.
 2. Autre nom scientifique encore en usage: *Pollicipes cornucopia*.

Produits de la pêche

Noms des espèces halieutiques à potentiel commercial

Mollusques

Noms français commerciaux normalisés	Noms latins	Noms anglais usuels	Appellations non retenues
1. calmar opale, n. m.	<i>Loligo opalescens</i>	opal squid California market squid opalescent inshore squid	calmar encornet
2. conque à nodules, n. f.	<i>Busycon carica</i>	knobbed whelk knobbed conch	busycon à nodules
3. conque canaliculée, n. f.	<i>Busycon canaliculatum</i>	channeled whelk channeled conch	busycon canaliculé
4. encornet volant, n. m.	<i>Ommastrephes bartrami</i>	flying squid	—
5. huître creuse du Pacifique ¹ , n. f.	<i>Crassostrea gigas</i>	Pacific oyster giant oyster Pacific cupped oyster	huître géante du Pacifique

6. huitre plate ¹ , n. f.	<i>Ostrea edulis</i>	European flat oyster European oyster flat oyster	belon huitre belon
7. huitre plate du Pacifique ¹ , n. f.	<i>Ostrea lurida</i>	Olympia oyster native oyster western oyster	huitre indigène du Pacifique
8. huitre portugaise ¹ , n. f.	<i>Crassostrea angulata</i>	Portuguese oyster Portuguese cupped oyster	huitre creuse fine de claire
9. mactre de Stimpson , n. f.	<i>Spisula polynyma</i>	Stimpson's clam Stimpson's surf clam	palourde de Stimpson
10. modiole , n. m.	<i>Modiolus modiolus</i>	horse mussel red mussel	moule barbue grande moule du Nord
11. moule barbue , n. f.	<i>Modiolus barbatus</i>	bearded horse mussel	—
12. moule verte , n. f.	<i>Perna canaliculus</i>	green mussel green-lipped mussel New-Zealand green shell mussel	moule de Nouvelle-Zélande
13. orveau nordique , n. m.	<i>Haliotis kamtschatkana</i>	northern abalone	abalone
14. palourde du Pacifique , n. f.	<i>Protothaca staminea</i>	native littleneck clam littleneck clam	petite palourde du Pacifique quahog commun quahog du Pacifique
15. palourde japonaise , n. f.	<i>Tapes philippinarum</i>	Manilla clam Japanese littleneck clam Venus clam	asari
16. pitot , n. m.	<i>Cyrtodaria siliqua</i>	Banks clam northern propeller clam	couteau de Banks

NOTE. — 1. On trouve deux types d'huîtres, les huîtres creuses (genre : *Crassostrea*) et les huîtres plates (genre : *Ostrea*).

Liste 2. Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec). GIR 5G7.

Médecine

pyrotraumatologie, n. f. Branche de la médecine traumatologique qui s'occupe des brûlures graves (deuxième et troisième degrés) et qui débouche habituellement sur la chirurgie réparatrice, plastique et esthétique.

pyrotraumatologue, n. Médecin spécialiste de la pyrotraumatologie.

Commission de toponymie

municipalité régionale de comté, n. f. Territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par la loi d'application générale.

Note. — Les sigles **MRC** et **M.R.C.** sont couramment utilisés, l'usage favorisant de plus en plus la première forme.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 19 octobre 1985.

Appellation d'emploi — gestion

chef de la direction, n. Personne, habituellement choisie parmi les membres du conseil d'administration d'une société, qui répond par délégation de la marche de cette société. Anglais : **chief executive officer**.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 1^{er} février 1980.

Bureautique

traitement de texte, n. m. Ensemble de techniques informatiques qui permettent la saisie, la mémorisation, la correction, la mise à jour et la mise en forme d'un texte en évitant la transcription manuelle des éléments déjà entrés. Anglais : **word processing**.

Note. — La forme **traitement de textes** est également utilisée.

Norme de terminologie recommandée

Norme, pêches — terminologie. — **marinage**, NQ 8070-087. Bureau de normalisation du Québec, gouvernement du Québec, 7 pages. ISBN 2-550-09373-9.

Le secrétaire de l'Office
de la langue française,
GILLES-L. RACINE

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1318-5376 SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DE STE-GENEVIÈVE	SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE DES CHENAUX	1934 04 16
1548		

L'Inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1298-2476 ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, RÉGION DE L'OUEST DU QUÉBEC	105, 12 ^e Rue, Rouyn-Noranda	1954 06 04
2431-7521 FRATERNITÉ DES EMPLOYÉS DU SUPER MARCHÉ CREVIER REPENTIGNY INC.	385, Gouin, Repentigny	1987 06 13

L'Inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

Proclamations

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf à la municipalité de la partie sud du canton de Thetford dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources, datée du 13 octobre 1988, sera annexée à la municipalité de la partie sud du canton de Thetford, dans la

municipalité régionale de comté de L'Amiante, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 12 juin 1990.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf et annexé à la municipalité de la partie sud du canton de Thetford, dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 12 juin 1990

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509

Folio: 86

1556

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest sur le territoire de l'ancienne municipalité du village de Yamachiche et l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Louiseville sur le territoire des municipalités de Yamachiche et Saint-Paulin ainsi que des municipalités des paroisses de Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Justin, Saint-Joseph-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*:

— le territoire de l'ancienne municipalité du village de Yamachiche sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

— le territoire des municipalités de Yamachiche et Saint-Paulin ainsi que des municipalités des paroisses de Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Justin, Saint-Joseph-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Louiseville comme si ces municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 6 juin 1990, par le décret du gouvernement du Québec numéro 768-90.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de Yamachiche a adopté le Règlement numéro 057 afin de soustraire le territoire de l'ancienne municipalité du village de Yamachiche de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), les Règlements numéros 058, 11, 136, 159-89, 277, 16-89, 314, 346-89, 139 et 229 des municipalités de Yamachiche et Saint-Paulin ainsi que des municipalités des paroisses de Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Justin, Saint-Joseph-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts ont été adoptés afin de soumettre le territoire de ces municipalités à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Louiseville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Louiseville, par son Règlement numéro 16, a concouru dans la teneur des règlements adoptés par les municipalités ci-dessus mentionnées.

Conformément aux articles 7 et 7.3 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 6 juin 1990

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509

Folio: 87

1555

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Divers

Entrée en vigueur d'un décret de correction concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec, par le décret numéro 276-90 adopté le 7 mars 1990, a apporté des corrections aux décrets de révision des zones agricoles concernant les corporations municipales où la zone agricole ne retenait aucun lot et concernant les corporations municipales où la zone agricole n'a pas changé lors de l'entrée en vigueur des décrets de révision des zones agricoles.

Ce décret a pour effet de maintenir en vigueur les inclusions et exclusions valides à la date d'entrée en vigueur des décrets de révision des zones agricoles à l'égard des municipalités énumérées à ce décret.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

1554

Le président,
JEAN PROTEAU

Renseignement sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
2312-8622 2312-8622 QUÉBEC INC. 1639-1294 CHAMBRE DE COMMERCE FINNO-CANADIENNE 1341-0683 LA CORPORATION DE GESTIONS EN TERRAINS QUÉBEC 1235-3744 LE CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS RENAISSANCE ST-GEORGES-DE-BEAUCE INC. 1268-5673 THE FEDERATION OF WOLYNIAN JEWS OF MONTRÉAL	1990 06 06 1990 06 07 1990 06 06 1990 06 06 1990 05 31	Aucune Aucune Aucune Aucune La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: LA FÉDÉRATION DES JUIFS DE WOLYN DE MONTRÉAL THE FEDERATION OF WOLYNIAN JEWS OF MONTRÉAL
1236-8692 PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BEACONSFIELD 1195-8220 POURVOYEURS DE LA RIVIÈRE OTTAWA INC. 1275-1970 LE SERVICE DES LOISIRS DE MÉKINAC INC.	1990 06 05 1990 06 05 1990 06 05	Aucune Aucune Aucune

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1990 05 15.

Le siège social de la corporation est à Laval, district judiciaire de Laval.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2751-6962*

67390

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000120-894
S. 605-18-000001-907

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-GERMAINE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 232, rue Roy à Sainte-Germaine, district d'Abitibi, demanderesse, contre 2417-5507 QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 4, rue Principale à Duparquet, district d'Abitibi, et

ROBERT BORDELEAU, domicilié et résidant au 12, Desmarais à Duparquet, district d'Abitibi, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest à Amos, mis en cause.

Les numéros quatre cent soixante-seize, quatre cent soixante-dix-sept et quatre cent soixante-dix-huit du Bloc numéro six (476, 477 et 478, bl. 6), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la ville de Duparquet, division d'enregistrement d'Abitibi; le tout avec les bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. L'immeuble à saisir ne constitue pas une résidence familiale au sens de l'article 687.1 du Code de procédure civile.

La mise à prix est fixée à 16 146,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'AOUT 1990 à NEUF heures TRENTE.

La shérif-adjointe,
GISELE LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 18 juin 1990

67406

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District d'Abitibi
No 605-02-000147-886
S. 605-18-000002-905

LA FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC., autrefois connue sous le nom de Société d'entraide économique du Québec inc., ayant un bureau au 91, 1^{re} Avenue Est à Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre JEAN MARC VACHON, domicilié et résidant au 872, rue des Peupliers à Amos, district d'Abitibi, et BAR AMOS INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'Abitibi à Amos, mis en cause.

« Un immeuble formé du lot numéro seize, du bloc A-deux (bloc A-2-16), ainsi que d'une lisière de terrain de forme irrégulière, prise à la partie nord-ouest du lot numéro dix-sept, dudit bloc A-deux (bloc A-2-17 ptie), du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, division d'enregistrement d'Abitibi, cette lisière de terrain mesurant quatre centièmes de pied dans son côté nord et neuf centièmes de pied dans son côté sud, sur une profondeur d'environ quarante-cinq pieds et neuf dixièmes (45,9 pi) longeant la limite ouest dudit lot 17 à partir de son coin nord-ouest, et bornée comme suit: au nord, en front, par la Première Avenue Ouest de la ville d'Amos, à l'ouest par le lot 16 du bloc A-2, au sud par une ligne sensiblement parallèle à la limite sud de ladite Première Avenue Ouest et passant à environ quarante-cinq pieds et neuf dixièmes (45,9 pi) de cette dernière, ou par le résidu dudit lot 17, restant à M. René Boucher ou successeurs en titre et à l'est par le résidu dudit lot 17, restant à M. René Boucher ou successeurs en titre. L'immeuble à saisir ne constitue pas une résidence familiale au sens de l'article 687.1 du Code de procédure civile.

La mise à prix est fixée à 8 925,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT 1990 à DIX heures TRENTE.

La shérif adjointe,
GISELE LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 22 juin 1990

67417

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-073-895
S. 605-18-000009-892

FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC., SUCCURSALE D'AMOS, autrefois connu sous le nom de Société d'entraide économique du Québec Inc., succursale d'Amos et dont le nom a été changé en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit le 20 février 1989, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 91, 1^{re} Avenue Est à Amos, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre LES ALIMENTS PRIMEAU LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 40, Principale Nord à Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, et ANDRÉ PRIMEAU, domicilié et résidant au 40, Principale Nord à Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest à Amos, mis en cause.

Un immeuble formé des lots six et sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-six (26-6 et 26-7) du rang Huit (rg 8) du cadastre officiel pour le canton de Dalquier, division d'enregistrement d'Abitibi; avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 15 282,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'AOUT 1990 à ONZE heures TRENTE.

La shérif-adjointe,
GISELE LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 18 juin 1990

67405

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-073-893
S. 605-18-00006-880

FINANCIÈRE PRÊT ÉPARGNE INC., SUCCURSALE D'AMOS, autrefois connu sous le nom de Société d'entraide économique du Québec Inc., succursale d'Amos et dont le nom a été changé en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit le 20 février 1989, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 91, 1^{re} Avenue Est à Amos, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre **LES ALIMENTS PRIMEAU LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 40, Principale Nord à Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, et **ANDRÉ PRIMEAU**, domicilié et résidant au 40, Principale Nord à Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest à Amos, mis en cause.

Un emplacement faisant partie du lot vingt-six (26) du rang Huit (8) du cadastre officiel pour le canton de Dalquier; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur en front par cent trente-deux pieds (132 pi) de profondeur et borné au nord par le lot 26-8, à l'est par la route 109, vers le sud par les lots 26-7 et 26-5 et vers l'ouest par une autre partie dudit lot 26, tous des mêmes rang et canton. Il s'agit d'un immeuble qui sert de résidence familiale. En conséquence, veuillez fixer le prix minimal d'adjudication conformément à l'article 687.1 du Code de procédure civile.

La mise à prix est fixée à 14 378,00 \$. Le montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication sera de 7 189,00 \$, tel qu'exigé par l'article 687.1 du C.P.C. Cette somme devra être versée en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le **MERCREDI QUINZIÈME** jour d'AOÛT 1990 à DIX heures TRENTE.

La shérif-adjointe,
GISELE LEBREUX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 18 juin 1990

67407

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000010-901
760-02-001371-892

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE, corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Canada, ayant un bureau au 86, rue Alexandre à Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre **JANELLE THIBAUT**, domiciliée et résidant au 42, rue Lapointe à Nitro, district de Beauharnois, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauharnois, 35, rue Richardson, Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent dix-huit de la subdivision du lot original numéro cinq cent soixante-douze (572-118) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, division d'enregistrement de Beauharnois, soit un terrain de forme irrégulière, borné au nord-est par la rue Lapointe, 572-140, au sud-est par le lot 572-119, au sud-ouest par des parties des lots 572-104 et 103 et au nord-ouest par le lot 572-117, mesurant en front quarante pieds de largeur (40,0) par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90,0), contenant en superficie 3 600 pieds carrés, mesures anglaises; avec bâtisses ci-dessus érigées portant le numéro d'immeuble 42, rue Lapointe, Nitro, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 18 334,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication, soit 9 167,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 35, Richardson, Beauharnois, le **VINGT-HUITIÈME** jour d'AOÛT 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 5 juin 1990

67413

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000010-901
760-02-001371-892

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE, corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Canada, ayant un bureau au 86, rue Alexandre à Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre **JANELLE THIBAUT**, domiciliée et résidant au 42, rue Lapointe à Nitro, district de Beauharnois, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauharnois, 35, rue Richardson, Beauharnois, mis en cause.

« Un terrain étant une partie du lot de terre désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka dans le comté de Beauharnois, sous partie du lot numéro dix-neuf de la subdivision du lot numéro un (1-ptie 19), mesurant, ladite partie, cinquante-cinq pieds de profondeur (55 pi × 100 pi), mesures anglaises, plus ou moins, et contenue dans les bornes suivantes: en front, vers le nord-ouest, par la digue ou chaussée de Domination du Canada; d'un côté, vers le nord-est, par une partie dudit lot no 1-19, appartenant à monsieur Barrette ou représentants; de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot no 1-19, appartenant à monsieur M. Giroux ou représentants; et

en arrière, vers le sud-est, par le résidu dudit lot no 1-19, appartenant à monsieur Omer Pilon ou représentants. »

La mise à prix a été fixée à 3 250,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 35, rue Richardson, Beauharnois, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT 1990 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 5 juin 1990

67414

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000022-906
500-05-009200-898

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue University, ville et district de Montréal, H3B 2G7, et **BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **VETDIET INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2045, route 202, Franklin Centre, QC, J0S 1E0, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité du canton de Franklin, composé de :

a) d'une partie indivise du lot original numéro seize B (ptie 16B) du Deuxième Rang de Russelltown, plan et livre de renvoi officiels du canton de Franklin, division d'enregistrement de Huntingdon, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur, cent trois pieds et trente-deux centièmes de pied (103,32 pi) sur ses bordures sud-est et nord-ouest, et d'une profondeur de trois cent neuf pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (309,96 pi) sur ses bordures nord-est et sud-ouest, et contenant une superficie totale de trente mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds carrés (30 996 pi²), borné au sud-est par la route no 202 (sans numéro de cadastre), au sud-ouest et au nord-ouest par une autre partie indivise du lot original numéro 16B et au nord-est par le lot numéro 16B1 décrit ci-après;

b) la subdivision numéro un du lot original numéro 16B (16B-1) du Deuxième Rang de Russelltown, plan et livre de renvoi officiels du canton de Franklin, mesurant deux cent vingt-deux pieds (222 pi) de largeur sur ses bordures nord-ouest et sud-est sur trois cents pieds (300 pi) de profondeur et contenant une superficie totale de soixante-six mille six cents pieds carrés (66 600 pi²);

c) de partie de la subdivision numéro un du lot original numéro dix-sept A (17A-ptie 1) du Deuxième Rang de Russelltown, plan et livre de renvoi officiels du canton de Franklin, mesurant, à partir du coin sud-ouest, trois cent neuf pieds et quatre-vingt-

seize centièmes de pied (309,96 pi) sur sa bordure sud-ouest, deux cent cinquante-trois pieds (253 pi) sur une bordure nord-ouest, cent soixante-quinze pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (175,96 pi) sur une bordure nord-est, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) sur une autre bordure nord-ouest, cent trente-quatre pieds (134 pi) sur une autre bordure nord-est, quatre cent soixante-dix-huit pieds (478 pi) sur sa bordure sud-est et contenant une superficie totale de cent cinq mille quatre-vingt-deux pieds carrés (105 082 pi²), bornée au sud-est par la route 202 (sans numéro de cadastre), au sud-ouest par le lot numéro 16B-1 décrit ci-dessus, au nord-ouest par partie du lot original numéro 17A et par partie du lot numéro 17A-1 et au nord-est par une autre partie du lot original numéro 17A, partie du lot numéro 17B et partie du lot numéro 17A-1.

Avec les bâtiments qui y sont construits.

Le tout tel qu'il est indiqué sur un plan de cette propriété préparé par Robert Laurendeau, arpenteur-géomètre du Québec, le vingt et un janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux (21 janvier 1982), plan numéro 27-4478-1.

Tel que le tout existe actuellement, avec tous ses droits, appartenances et dépendances, sans exception ni réserve de quelque nature que ce soit de la part du vendeur. »

La mise à prix a été fixée à 138 652,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, 25, King, Huntingdon, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AOUT 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 6 juin 1990

67415

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000065-909
455-18-000005-908

LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, corporation constituée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) et ayant son siège social au 524, rue Bourdages, Québec, QC, partie demanderesse, contre **FONDERIE UNIQUE INC.**, entreprise légalement constituée, ayant un bureau au 1161, boulevard Industriel, Farnham, QC, J2N 2X3, district de Bedford, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Missisquoi, mis en cause.

« Le lot numéro 288-1-2 du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald de Farnham Ouest.

Un terrain de figure irrégulière étant la totalité du lot deux, de la subdivision du lot un, de la subdivision du lot originaire

numéro deux cent quatre-vingt-huit (288-1-2), du susdit cadastre et borné comme suit: vers le sud, le long de la ligne D-E, par le boulevard Magenta (lot 288-1 ptie); vers l'ouest, le long de la ligne E-F et vers le sud, le long de la ligne F-G, par une partie du lot 288-1; vers l'ouest, le long de la ligne G-H, par le boulevard Industriel (288-1-1 rue); vers le nord, le long de la ligne H-A par le lot 287-2 décrit en 1° et par une partie du lot 287; vers l'est, le long de la ligne A-B, par une partie du lot 284; vers le sud-est, le long des lignes B-C et C-D, par le chemin de fer C.N.R. (lot 433), mesurant cent soixante-six mètres et trente-trois centièmes (166,33 m) dans sa ligne sud, ligne D-E; deux cent quarante-trois mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (243,84 m) dans sa ligne ouest, ligne E-F, vingt-neuf mètres et douze centièmes (29,12 m) dans la ligne sud, ligne F-G; cent quatre-vingt-douze mètres et vingt-quatre centièmes (192,24 m) dans sa ligne ouest, ligne G-H; cinq cent dix-huit mètres et cinquante-neuf centièmes (518,59 m) dans sa ligne nord, ligne H-A; cent quatre-vingt-quatre mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (184,95 m) dans sa ligne est, ligne A-B; cinquante et un mètres et trente-six centièmes (51,36 m) et trois cent soixante-dix-huit mètres et trente-quatre centièmes (378,34 m) dans ses lignes sud-est, lignes B-C et C-D, contenant en superficie cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (180 753,9 m²), mesures métriques.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonsances et dépendances, incluant toutes servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, sans restrictions quelles qu'elles soient. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 330 513,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1990 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 20 juin 1990

67418

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 755-18-000007-907
500-05-000640-902

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE, partie demanderesse, contre M. GUY BOSSÉ et MME AGNÈS KAMPHORST BOSSÉ, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire

numéro huit (8-82) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, division d'enregistrement de Saint-Jean; avec toutes les bâtisses dessus construites et portant notamment le numéro d'immeuble 38, rue des Artisans, Saint-Luc, province de Québec. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Évaluation uniformisée: 75 461,94 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit: 18 865,49 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1990 à ONZE heures.

Le shérif,
SUZANNE BUSSIÈRES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 15 juin 1990

67419

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000080-856
705-18-000072-864

Brefs notés: 705-05-000635-857, 715-02-000036-870, 715-02-000046-879

JEAN PIERRE MORIN, partie demanderesse, contre **LES AMÉNAGEMENTS LSB INC.**, **JOSEPH STABILE** et **ANDRÉ LANGLOIS**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

Immeubles situés dans la division d'enregistrement de Montcalm.

Premièrement:

Les lots numéros huit, neuf, dix et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf B (9B-8, 9B-9, 9B-10 et 9B-11), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, rang Six, division d'enregistrement de Montcalm.

Deuxièmement:

1. Les lots numéros un, deux, trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-1, 22-2, 22-3 et 22-4) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Archambault, rang Un, division d'enregistrement de Montcalm.

2. Une partie du lot originaire numéro vingt-deux (22), rang Un, desdits plan et livre de renvoi officiels, bornée vers le nord-est par le lot 22-1, rang Un, étant une rue de cinquante pieds (50 pi) de largeur, vers le sud par une partie du lot 22, rang Un, réservée par Juliette Léveillé, vers le sud-ouest par une partie du lot 23, rang Un, et vers le nord-ouest par une partie du lot 22, rang Deux, et mesurant vers le nord-est, la largeur de la ligne sud-ouest du lot 22-1, rang Un, vers le sud environ deux cent quatre-vingt-dix pieds (290 pi), vers le sud-ouest cent pieds (100 pi), cent cinquante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (157,5 pi) et quatre-vingt-neuf pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied

(89,91 pi) et vers le nord-ouest, trois cent soixante-dix-neuf pieds et vingt-quatre centièmes de pied (379,24 pi). À distraire de ladite partie du lot vingt-deux (22) les subdivisions trois, quatre et cinq (22-3, 22-4 et 22-5) dudit lot originaire numéro vingt-deux (22), rang Un.

3. Une partie du lot originaire numéro vingt-deux (22), rang Un, desdits plan et livre de renvoi officiels, bornée vers l'est par la route 329, vers le sud et le sud-ouest par le lot 22-1, rang Un, étant une rue de cinquante pieds (50 pi) de largeur, vers le nord-ouest par une partie du lot 22, rang Deux, et par le lot 22-2, rang Un, vers le sud-ouest par le lot 22-2, rang Un, et vers le nord-ouest par une partie du lot 22, rang Deux, et mesurant vers le sud-ouest, toute la longueur de la ligne nord-est du lot 22-1, rang Un, vers le nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) et soixante-dix-neuf pieds (79 pi) environ, vers le sud-ouest, cinquante-huit pieds et soixante-cinq centièmes de pied (58,65 pi), vers le nord-ouest, deux cent quatre-vingt-dix pieds (290 pi) et vers l'est, sept cent trente pieds (730 pi).

Troisièmement:

1. Le lot originaire numéro vingt-deux (22) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Archambault, rang Deux, division d'enregistrement de Montcalm. À distraire dudit lot vingt-deux (22):

a) les subdivisions un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize (22-1, 22-2, 22-3, 22-4, 22-5, 22-6, 22-7, 22-8, 22-9, 22-10, 22-11, 22-12, 22-13, 22-14, 22-15, 22-16, 22-17, 22-18, 22-19, 22-20, 22-21, 22-22, 22-23, 22-24, 22-25, 22-26, 22-27, 22-28, 22-29, 22-30, 22-31, 22-32, 22-33, 22-34, 22-35, 22-36, 22-37, 22-38, 22-39, 22-40, 22-41, 22-42, 22-43, 22-44, 22-45, 22-46, 22-47, 22-48, 22-49, 22-50, 22-51, 22-52, 22-53, 22-54, 22-55, 22-56, 22-57, 22-58, 22-59, 22-60, 22-61, 22-62, 22-63, 22-64, 22-65, 22-66, 22-67, 22-68, 22-69, 22-70, 22-71, 22-72, 22-73, 22-74, 22-75, 22-76, 22-77, 22-78, 22-79, 22-80, 22-81, 22-82, 22-83, 22-84, 22-85, 22-86, 22-87, 22-88, 22-89, 22-90, 22-91, 22-92 et 22-93);

b) une partie dudit lot vingt-deux (22) vendue aux termes d'un acte de vente enregistré le 28 octobre 1981 sous le numéro 199563 et plus amplement décrit comme suit: un terrain de forme irrégulière, situé dans la municipalité de Saint-Donat, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire vingt-deux (22) dans le Deuxième Rang (ptie-22 rang II) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton

d'Archambault, division d'enregistrement de Montcalm. Borné au nord-est par une rue portant le numéro 22-2 desdits rang et cadastre, au sud-est par le lot 22-15 desdits rang et cadastre, au sud-ouest par partie du lot 22-17 desdits rang et cadastre et au nord-ouest par le lot 22-16 desdits rang et cadastre. Mesurant au sud-est deux cent quatre-vingt-quatre pieds et soixante-treize centièmes (284,73 pi), au nord-ouest deux cent soixante-neuf pieds et cinquante et un centièmes (269,51 pi) par toute la largeur qui existe aller dudit lot 22-16 audit 22-15. Le tout selon mesures anglaises, plus ou moins: contenant une superficie d'environ trente mille trois cent soixante pieds carrés (30 360 pi²);

c) une partie dudit lot vingt-deux (22) vendue aux termes d'un acte de vente enregistré le 8 août 1983 sous le numéro 209899 plus amplement décrit comme suit: un terrain vacant situé dans la municipalité de Saint-Donat-de-Rousseau, division d'enregistrement de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée dudit lot originaire numéro vingt-deux (22) dans le Deuxième Rang des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Archambault, (ptie-22 - rang II); mesurant au nord-est cent pieds (100 pi), au sud-est deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et trente-deux centièmes de pied (299,32 pi), au sud-ouest cent quatre pieds et un centième de pied (104,1 pi) et au nord-ouest trois cent vingt-sept pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (327,97 pi). Borné comme suit: au nord-est par partie du lot 21-A desdits rang et canton, au sud-est par partie du lot 22 desdits rang et canton, au sud-ouest par partie du lot 22-1 desdits rang et canton étant une rue et au nord-ouest par le lot 22-45 desdits rang et canton; contenant une superficie d'environ trente et un mille trois cent soixante pieds carrés (31 360 pi²) mesures anglaises plus ou moins.

2. Les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, douze, treize, quatorze, quinze, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-cinq, vingt-six, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22), rang Deux, (22-1, 22-2, 22-3, 22-4, 22-5, 22-6, 22-7, 22-8, 22-9, 22-12, 22-13, 22-14, 22-15, 22-20, 22-21, 22-22, 22-23, 22-25, 22-26, 22-30, 22-31, 22-32, 22-33, 22-34, 22-35, 22-36, 22-37, 22-38, 22-39, 22-40, 22-41, 22-42, 22-43, 22-45, 22-46, 22-47, 22-48, 22-51, 22-52, 22-53, 22-54, 22-55, 22-56, 22-57, 22-58, 22-59, 22-60, 22-61, 22-63, 22-64, 22-65, 22-66, 22-67, 22-68, 22-69, 22-70, 22-72, 22-73, 22-74, 22-75, 22-76, 22-77, 22-78, 22-79, 22-80, 22-81, 22-82, 22-83, 22-84, 22-85, 22-86, 22-87, 22-88, 22-89, 22-90, 22-91, 22-92 et 22-93) desdits plan et livre de renvoi officiels. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 14 400,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1990 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 19 juin 1990

67408

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-02-028824-881
505-18-000040-907

BENOIT FERRON, résidant et domicilié au 7270, rue Blondin, ville de Saint-Léonard, district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE PRIVE, résidant et domicilié au 909, rue Pierre-Joffrion, ville de Boucherville, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Pierre-Joffrion en la ville de Boucherville, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-168), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, division d'enregistrement de Chambly; avec toutes les bâtisses y dessus construites et notamment celle portant le numéro d'immeuble 909 de ladite rue Pierre-Joffrion, Boucherville. Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment une servitude de droit de passage à perpétuité en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et de la Compagnie d'Électricité Shawinigan, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 220274. »

La mise à prix est fixée à 32 376,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1990 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 19 juin 1990

67409

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-000710-903
505-18-000035-907

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, Ontario, et un bureau au 5100, rue Sherbrooke Est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RICHARD SAVOIE, résidant et domicilié au 90, place Charles-Lemoyne, appartement 701, ville et district de Longueuil, et SUZANNE ROUSSEAU, résidant et domiciliée au 90, place Charles-Lemoyne, appartement 701, ville et district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Une unité de logements tenue en copropriété, située en la ville de Longueuil, au 1943, rue Giroux, province de Québec, connue et désignée comme suit, savoir:

a) une unité de logements étant une partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-neuf (639-202), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly;

b) la quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, des parties communes, lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-neuf (639-1 et 639-2) au susdit cadastre.

Le tout sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue par Jean-Guy Richard, notaire, le 5 mars 1987 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 734536.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 1943 de ladite rue Giroux, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 23 108,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1990 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 18 juin 1990

67411

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-001036-893
505-18-000038-901

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, société de fiducie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 7250, boulevard Taschereau, ville de Brossard, district de Longueuil, partie demanderesse, contre **BERNARD DUCHAINE**, résident et domicilié au 1946, rue Sauriol, ville de Chomedey, Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Laurent en la ville de Longueuil, contenant en totalité cent pieds (100,0 pi) de largeur sur la rue Guilbault par une profondeur de soixante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (67,4 pi) sur la rue Saint-Laurent, composé ainsi qu'il soit, savoir:

a) de la partie nord-est du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante et un (341-ptie N.-E.3), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, contenant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par ladite profondeur et bornée au nord-ouest par la rue Saint-Laurent, au nord-est par la rue Guilbault, au sud-est par une partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro trois cent quarante et un et au sud-ouest par le résidu dudit lot 341-3 dudit cadastre;

b) de la partie nord-est du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante et un (341-ptie N.-E.4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, contenant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par ladite profondeur et bornée au nord-ouest par la partie du lot 341-3 ci-dessus décrite, au nord-est par la rue Guilbault, au sud-est par une partie du lot 341-5 et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 341-4 dudit cadastre.

Toutes les mesures sont anglaises et plus ou moins.

Avec maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 390 de ladite rue Saint-Laurent à Longueuil.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 49 846,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1990 à TREIZE heures TRENTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 18 juin 1990

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

67410

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003462-897
S. 200-18-000080-901

LILIANE LEMELIN, domiciliée et résidant au 16, rue Marie-Claude, Saint-Charles-de-Bellechasse, district de Montmagny, demanderesse, contre **GILLES LABRECQUE**, domicilié et résidant au 79, rue Principale, Armagh, district de Montmagny, défendeur.

« Un emplacement situé dans la municipalité du village d'Armagh, comté de Bellechasse, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros soixante-dix D soixante et onze-A (ptie 70-D et ptie 71-A), rang Un Nord-Ouest (rg 1 N.-O.), canton d'Armagh, division d'enregistrement de Bellechasse, compris dans les bornes suivantes: au nord par le chemin public (rue principale) et partie par le terrain de Irenée Thibault, à l'est partie par le terrain de Gilles Lemelin ou représentants (aujourd'hui la Caisse Populaire de St-Cajetan d'Armagh) et partie par celui de dame Philippe Plante, au sud par le terrain de la municipalité du village d'Armagh et à l'ouest partie par le terrain de Irenée Thibault et partie par le terrain de André Chabot ou représentants; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus particulièrement avec une servitude de passage de tuyaux souterrains permettant la liaison dudit immeuble au réseau municipal d'aqueduc et d'égout en traversant le terrain de Irenée Thibault à l'ouest (ptie 70-D et ptie 71-A), tel qu'il appert d'un acte de servitude enregistré à Bellechasse, le 11 septembre 1979, sous le numéro 132389. Sujet à une rente annuelle de douze dollars (12,00 \$) payable à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Cajetan-d'Armagh suivant les titres antérieurs. »

La mise à prix est fixée à vingt mille sept cent soixante et onze dollars et vingt-sept cents (20 771,27 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bellechasse, 23, rue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 juillet 1990

67420

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Frontenac

C.S.F. 235-05-000087-891

S. 200-18-000009-900

JEAN CLAUDE POULIOT, homme d'affaires, domicilié et résidant au 651, rue Principale à Saint-Malachie, district de Beauce, G0R 3N0, demandeur, contre LE COQ DE L'AUTOMOBILE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 703-D, route Kennedy à Saint-Louis-de-Pintendre, district de Québec, G0R 2K0, et SUZIE OUELLET, commis-vendeuse, domiciliée et résidant au 762, rue Kennebec à Saint-Louis-de-Pintendre, district de Québec, G0R 2K0, défendeurs.

« 1. Une partie de la subdivision onze du lot originaire deux cent deux B (202B-11 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, municipalité de Saint-Louis-de-Pintendre, division d'enregistrement de Lévis, mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur quarante mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (40,84 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie mille trois cents mètres carrés et cinquante-huit centimètres (1 300,58 m²) et bornée vers le nord-est par le lot 202B-11-1, vers le sud-est par la partie ci-après décrite du lot 202B-13 à Suzie Ouellet, vers le sud-ouest par le lot 205-15 et vers le nord-ouest par le lot 202B-10.

2. La subdivision quinze du lot originaire deux cent cinq (205-15) du cadastre susdit.

3. La subdivision numéro treize du lot originaire deux cent deux B (202B-13) du cadastre susdit. Sauf et à distraire la partie vendue à Martin Dionne et maintenant connue et désignée comme étant les subdivisions un et deux de la subdivision treize du lot originaire deux cent deux B (202B-13-1 et 2) dudit cadastre.

4. La subdivision numéro vingt-deux du lot originaire deux cent cinq (205-22) du cadastre susdit.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quarante-quatre mille six cent cinquante-neuf dollars et cinquante cents (44 659,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 5420, boulevard de la Rive-Sud, bureau 34, Lévis, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1990 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 7 juillet 1990

67421

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000458-852

S. 400-18-000001-903

LA FINANCIÈRE PRÊTS-ÉPARGNE INC., aux droits et obligations de la SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC INC., 4825, boulevard des Forges à Trois-Rivières, dit district, G8Y 4Z3, demanderesse, contre PAUL TRÉPANIÉ, domicilié au 9905, boulevard Saint-Jean à Trois-Rivières, dit district, G9A 5E1, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, G9A 4P8, mis en cause.

« Une terre située dans cette partie du Deuxième Rang de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, maintenant annexée aux Trois-Rivières, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent vingt-six (ptie 326) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne, division d'enregistrement de Trois-Rivières, bornée et décrite comme suit: en front, au nord-est, par le chemin du Cordon entre le Premier Rang et le Deuxième Rang (boulevard Saint-Jean); en profondeur, au sud-ouest, par les terres du Troisième Rang (lot 331), du côté nord-ouest par la partie du lot 326, appartenant à Lorenzo Martin ou représentants; et de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 326, appartenant à Jacques St-Pierre et par une partie du lot 326, appartenant à M. Albert Martin; mesurant environ deux cent deux pieds (202 pi) de largeur sur quatre-vingt-une chaînes de profondeur, soit la profondeur du lot; avec la maison, le manège intérieur et les trois écuries dessus construites, soit une écurie indépendante et les deux autres reliées au manège, circonstances et dépendances. Ces immeubles portent le numéro d'immeuble 9905, boulevard Saint-Jean, Trois-Rivières. »

La mise à prix a été fixée à trente-sept mille sept cent cinquante-huit dollars (37 758,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le MARDI TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1990 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 18 juin 1990

67412



LES COMPORTEMENTS...



Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir

Quelle est la fréquentation des bibliothèques, des galeries d'art et des musées ? Quelles sont les habitudes de lecture de livres, journaux et revues, les habitudes d'écoute de la musique, d'assistance à des spectacles ?

Résultat d'un sondage réalisé en 1989, ce document vous fera découvrir les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir. Avec les sondages de même nature réalisés en 1979 et 1983, il vous permettra de déceler les grandes tendances des comportements de loisir au cours de la dernière décennie.

Ministère des Affaires culturelles
1990, 96 pages
EQQ 2-551-14099-4

9.95 \$

Retourner ce coupon à

Les Publications du Québec
C P 1005
Quebec (Quebec)
G1K 7B5

Vente et information :

(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur (418) 643-6177



BON DE COMMANDE

Quantité _____ Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir **9,95 \$**

☐ Mme ☐ M

Ajouter 5 % au total pour frais de port et de manutention

Prenom

Norm

Entreprise

Adresse

Villie

Province

Code postal

N° compte client

Code req

Tel. Dün

1

Tel: 189

VEUILLEZ INDiquer VOTRE CHOIX DE PAIEMENT :

☐ Chèque ou mandat-poste ci-joint,
à l'ordre de « Les Publications du Québec »

7

Numero
de la
carte

J'autorise que le montant soit facturé à mon compte

ECHEANCE

mois	année
------	-------

Signature _____

Québec



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756



Éditeur officiel
Québec